

RAPPORT ANNUEL 2024



Colmar

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

LE MOT DE LA VICE PRÉSIDENTE

En tant qu'acteur de première ligne, le Centre Communal d'Action Sociale de Colmar a pour mission fondamentale d'accueillir, d'orienter, d'accompagner et de soutenir les habitants confrontés à des difficultés sociales, économiques ou liées à l'âge, au handicap ou à la santé.

Ce rapport d'activité est l'occasion de dresser le bilan d'une action sociale plus que jamais essentielle au cœur de notre cité. Il ne s'agit pas seulement d'un recueil de chiffres et d'actions ; c'est aussi le témoignage de l'engagement du CCAS et de tous ses partenaires au service des plus fragiles.

L'année 2024 s'est inscrite dans un contexte socio-économique particulièrement exigeant. La persistance de l'inflation, les effets durables de la crise énergétique et une complexification générale des parcours de vie ont mis à l'épreuve les équilibres budgétaires des ménages les plus modestes et ont fait émerger de nouveaux publics en situation de vulnérabilité.

Dans ce contexte, le CCAS a su faire preuve d'agilité, en adaptant ses réponses aux réalités du terrain et en renforçant son rôle de coordinateur et d'innovateur social. Nous avons appris à faire plus et mieux, non pas seulement en augmentant nos moyens, mais en optimisant nos partenariats et en explorant de nouvelles formes d'accompagnement.



Nous avons également amplifié notre engagement au service des personnes fragilisées par l'âge, le handicap ou la maladie. Cette politique volontariste se traduit par de nombreuses actions visant à lutter contre l'isolement de nos Aînés et favoriser le bien vieillir, à soutenir l'inclusion des personnes en situation de handicap, à promouvoir la santé et renforcer la prévention et l'information autour des questions de santé et de handicap, en lien étroit avec les acteurs du territoire.

Je souhaite ici adresser mes plus sincères remerciements à l'ensemble des agents du CCAS. Confrontés à une année exigeante, marquée par des défis de personnel et une complexité croissante des situations, ils ont fait preuve d'une résilience et d'une solidarité exemplaires pour maintenir un service public de qualité. Leur professionnalisme et leur humanité sont le socle sur lequel repose notre capacité à agir.

Ma gratitude va également à notre précieux réseau de partenaires. Leur connaissance fine du terrain, leur réactivité et leur capacité d'innovation sont indispensables au maillage solidaire de notre territoire. L'année 2024 a une nouvelle fois démontré que c'est ensemble, dans la confiance et la complémentarité, que nous sommes les plus forts pour répondre aux besoins des Colmariens.

Je tiens aussi à souligner l'implication de tous les membres du Conseil d'Administration dans la gouvernance du CCAS et le contrôle démocratique de notre établissement. Leur démarche proactive enrichit les débats et légitime les choix stratégiques du CCAS.

Enfin, je veux remercier notre Président Eric STRAUMANN, Maire de Colmar, avec qui nous travaillons en confiance et qui nous a toujours soutenus.

L'année 2025 s'engage dans cette dynamique positive, avec la volonté renouvelée de "ne laisser personne sur le bord du chemin".



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Prunier".

Nathalie PRUNIER

VICE-PRESIDENTE DU CCAS COLMAR

SOMMAIRE



Le mot de la Vice-présidente 02

La gouvernance du CCAS 05

- La composition du Conseil d'Administration
- Les Conseils d'Administration

Le budget 08

- Le compte administratif
- Les dépenses
- Les recettes

Les forces vives du CCAS 12

- L'organigramme du service
- Le personnel

La Solidarité 14

- Le pré-accueil
- L'aide aux personnes en situation de précarité
- Les permanences d'accueil inconditionnel
- L'octroi des secours de l'aide locale
- La Coordination de l'aide alimentaire
- Le FSL
- Le microcrédit personnel
- L'aide administrative
- La domiciliation des personnes sans domicile
- Le Soliguide
- La prévention des expulsions
- L'accompagnement social des Bénéficiaires du rSa
- La Journée Nationale de l'Accès au Droit

Les Seniors 40

- Les actions en faveur des Seniors
- Noël dans les établissements

Les Seniors / Les personnes en situation de Handicap 43

- Le Plan d'Alerte et d'Urgence (PAU)
- L'aide sociale à l'hébergement
- L'aide à la mobilité

La Santé 46

Le soutien aux associations 48

- Les Subventions
- La Bulle solidaire

Les Partenariats 59

Les Rencontres 60

Les Fonctions Supports 61

Les Orientations 2025 66

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE COLMAR

Le CCAS de Colmar est un établissement public administratif autonome dont l'existence est de droit dans les communes de plus de 1 500 habitants. Il a pour vocation de mettre en œuvre la politique sociale municipale sur le territoire de la commune.

Il est composé d'un conseil d'administration, organe délibérant du CCAS, constitué de 11 membres et présidé de droit par le Maire.

Le conseil d'administration, par ses délibérations, donne les orientations de la politique menée sur la commune en matière d'action sociale.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Eric STRAUMANN

PRÉSIDENT DU CCAS COLMAR

5 MEMBRES ÉLUS

- **MME NATHALIE PRUNIER**
VICE-PRÉSIDENTE DU CCAS
ADJOINTE AU MAIRE
- **MME EMMANUELLA ROSSI**
ADJOINTE AU MAIRE
- **M. CHRISTIAN MEISTERMANN**
ADJOINT AU MAIRE
- **MME FREDERIQUE SCHWOB**
ADJOINTE AU MAIRE
- **MME CAROLINE SANCHEZ**
CONSEILLÈRE MUNICIPALE

5 MEMBRES NOMMÉS

- **MME SOLANGE GARIN**
REPRÉSENTANTE DE L'UDAF
- **M. JEAN-YVES CHASSERY**
ASSOCIATION « LA MANNE »
- **M. SAMIR CHIBOUT**
DIRECTEUR PÔLE HÉBERGEMENT ASSOCIATION «ESPOIR»
- **M. MARC LAMBA**
CONSEILLER DÉPARTEMENTAL APF FRANCE HANDICAP 68
- **M. GUY ZOLGER**
PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION « ASAD CENTRE ALSACE »,

LES CONSEILS D'ADMINISTRATION



EN 2024

12 Fév.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 13 décembre 2023

- Compte-rendu des décisions prises par délégation : Attribution des prestations d'aide sociale locale (secours) pour l'année 2023
- Acceptation dons
- Vote du débat d'orientations budgétaires 2024 sur la base du rapport sur les orientations budgétaires
- Modification du règlement intérieur du CCAS
- Renouvellement de la convention de partenariat avec l'association Solinum pour la poursuite du déploiement du Soliguide à Colmar
- Avances sur subventions 2024 aux associations
- Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées

10 Avr.

- Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration du 12 février 2024
- Acceptation d'un don
- Compte administratif 2023
- Compte de gestion 2023
- Affectation du résultat 2023
- Budget primitif 2024
- Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées
- Attribution de subventions 1ère tranche 2024 aux associations
- Mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats au sein du CCAS

12 Juin

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du mercredi 10 avril 2024
- Compte-rendu des décisions prises par délégation : Attribution des prestations d'aide sociale locale (secours) pour le 1er trimestre 2024
- Attribution de subventions 2ème tranche 2024 aux associations
- Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées
- Convention entre le CCAS et l'association Crésus Alsace pour l'accès au micro-crédit personnel des habitants de Colmar

LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

5



EN 2024

18 Sep.

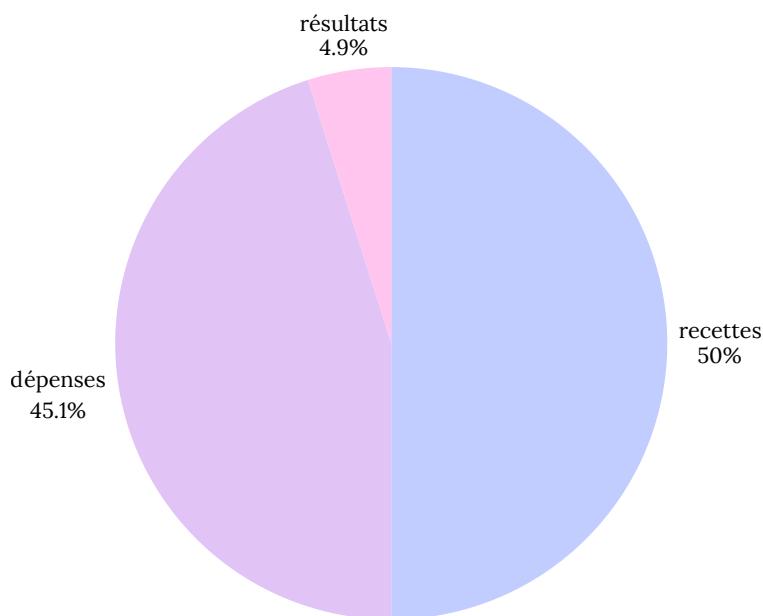
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du mercredi 12 juin 2024
- Compte-rendu des décisions prises par délégation : Attribution des prestations d'aide sociale locale (secours) pour le 2ème trimestre 2024
- Communications : Rapport d'Activité 2023 du CCAS
Bilan de la bulle solidaire
- Acceptation d'un don
- Attribution de subventions 3ème tranche 2024 aux associations
- Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées
- Convention 2024 portant participation du CCAS de Colmar au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)
- Convention de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale de Colmar et l'association LA MANNE – Centre d'entraide alimentaire et de soutien par le travail
- Subvention à l'association pour la recherche et l'information médicale (ARIM)

04 déc.

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 18 septembre 2024
- Compte-rendu des décisions prises par délégation : Attribution des prestations d'aide sociale locale (secours) pour le 3ème trimestre 2024
- Attribution de la participation financière pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées
- Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association CARITAS Alsace au titre de l'année 2024
- Adhésion au Fonds de Compensation du Handicap Alsace
- Attribution de subventions appel à initiatives 2024 « Soutien aux personnes en situation de précarité & développement personnel »

LE BUDGET

Le **compte administratif** de l'exercice 2024 fait état de **dépenses** effectivement réalisées, c'est-à-dire mandatées, à hauteur de **2 157 968 €**. Du côté des recettes, les titres émis s'élèvent à **1 985 774 €**, auxquels s'ajoute le résultat de l'exercice 2023, d'un montant de **406 150 €**, portant ainsi le total des **recettes à 2 391 924 €**. Par conséquent, la différence entre les recettes et les dépenses fait apparaître un **résultat positif de 233 956 €** pour l'année 2024.



LES DÉPENSES

En 2024, les **dépenses** du CCAS se sont élevées à **2 157 968 €**, réparties comme suit :

- 405 586€ pour les charges à caractère général , représentant 18,8%,
- 913 862 € consacrés aux charges de personnel, soit 42.3 %,
- 838 520 € pour les autres charges de gestion courante, correspondant à 38.9 %.

Dépenses 2024 du CCAS

2 157 967.91€

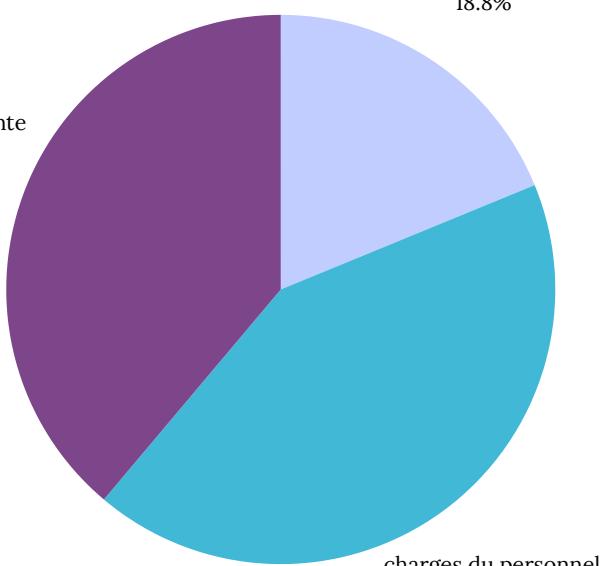
● charges à caractère général

● charges du personnel

● autres charges gestion courante

charges à caractère général
18.8%

autres charges gestion courante
38.9%



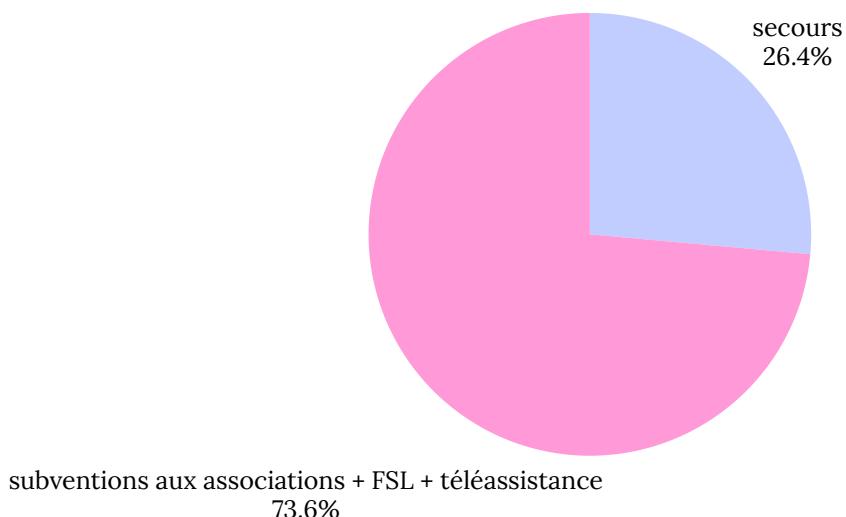
LES DÉPENSES

Parmi les 2 157 968 € de dépenses totales du CCAS en 2024, le chapitre 65 – relatif aux autres charges de gestion courante – représente une part significative à hauteur de 838 520 €,

Ce montant se répartit comme suit :

- 221 628 € consacrés aux secours et aides versées aux usagers, incluant notamment le dispositif "secours emploi",
- 616 892 € pour les subventions versées aux associations, aux particuliers dans le cadre de téléassistance et à la CeA pour le Fonds de Solidarité Logement (FSL).

zoom sur le chapitre 65

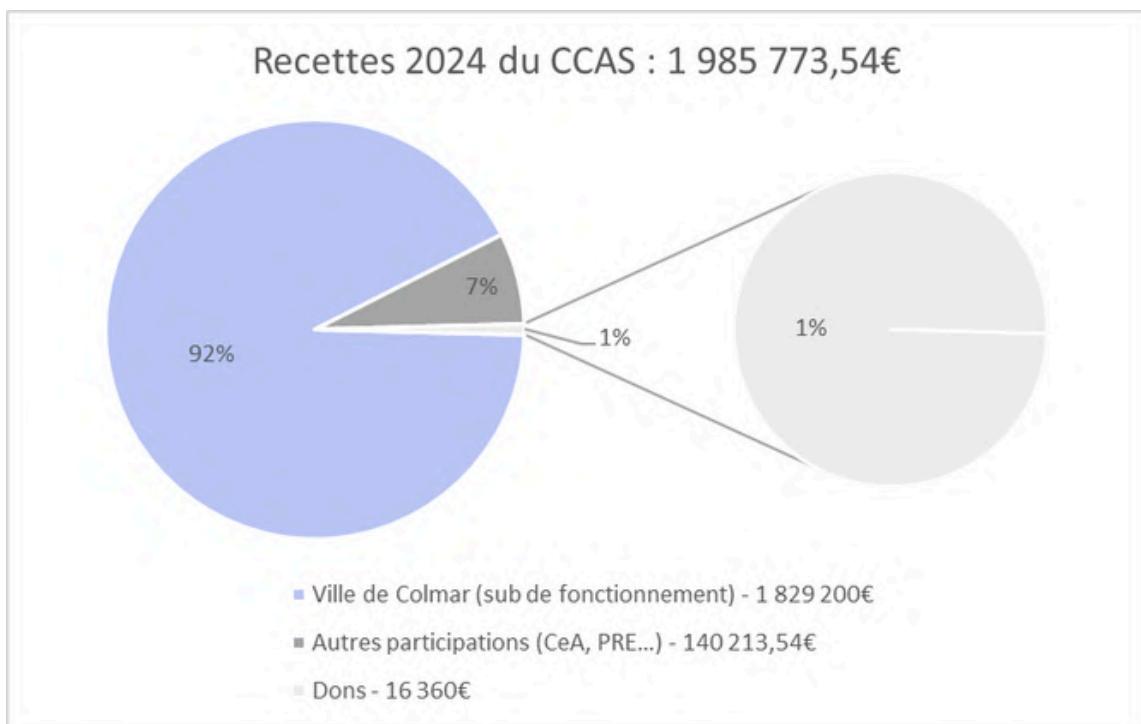


LES RECETTES

Pour mémoire, les recettes totales du CCAS pour l'exercice 2024 se sont élevées à **2 391 924 €**, montant incluant la reprise du résultat antérieur (406 150 €).

Hors reprise du résultat antérieur, les recettes correspondant aux titres émis s'élèvent à 1 985 774 €, réparties comme suit :

1 829 200 € de subvention de fonctionnement versée par la Ville, soit environ 92 % du total,
140 214 € issus d'autres subventions (PRE, RSA, etc.), représentant environ 7 %,
16 360 € provenant de dons, correspondant à un peu moins de 1 %.



L'ORGANIGRAMME

DGA - DIRECTEUR DU CCAS

FRANCK BERGER

CHEFFE DE SERVICE

CATHY GHIO

PÔLE AIDE SOCIALE

CHEFFE D'EQUIPE
RACHAEL BRUNSPERGER 1 ETP

PRÉ-ACCUEIL
FATHI MARZOUGUI 1 ETP

AIDE ADMINISTRATIVE
MÉRAL UMAC 0,5 ETP

AIDE SOCIALE
SOPHIA M'HAMEDI 1 ETP
SARAH BENTOTOCHE 0,5 ETP
AURÉLIE HARTH 0,7 ETP
VALÉRIE SALOMON 1 ETP
LAURENCE HUBNER 1 ETP
ZAKIA AZZOUZ-BUSCHMANN 1 ETP

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES
PERSONNES SDF / INTERVENTIONS
D'URGENCE OU SPÉCIFIQUES LIÉES AU
LOGEMENT
ALINE HEITZLER 1 ETP

DOMICILIATION DES PERSONNES SDF
MAEVA CLUZEL (APPRENTIE)

PÔLE ADMINISTRATION

SECRETARIAT

MARIE-FRANCE BOSSART 1 ETP

MAGALI DIAZ 1 ETP

GESTION BUDGETAIRE ET FINANCIERE

VIRGINIE MICHEL 0,8 ETP

CHARGES DE MISSION

PÔLE ASSOCIATIONS

FABIENNE FERREIRA HUSSER 0,8 ETP
(JANVIER À SEPT)

PÔLE SANTE ET HANDICAP
WILLIAM PELLICIA 1 ETP

PÔLE PERSONNES AGEES
MARIE TSUTSUPOLIDUS (JANV A MAI)
FLORA CHEBEL (DEPUIS SEPT)
1 ETP

PÔLE RSA

ANAÏS FROLIGER 1 ETP

BÉATRICE BEYL 1 ETP

CHARLÈNE FROLIGER 1 ETP

PREVENTION DES EXPULSIONS

JULIENNE BOPAKA 0,9 ETP



LE PERSONNEL

L'effectif théorique du CCAS est de 21 agents, plus 1 apprentie.

Au 31 décembre 2024, le CCAS compte **20 agents, soit 18,4 ETP, plus 1 apprentie.**

L'équipe pluridisciplinaire du CCAS est composée de :

- 9 agents de catégorie A
- 3 agents de catégorie B
- 9 agents de catégorie C

Les profils sont variés et relèvent tant de la filière sociale que de la filière administrative, mais tous partagent la même sensibilité sociale et le goût des autres.

Cette année encore, l'équipe a fait preuve d'une belle solidarité pour remplacer les absences et maintenir un service public de qualité.

Parmi les faits significatifs de l'année :

- 1 agent a été en congé maternité pendant 8 mois, suivi d'un retour à temps partiel à 0,5 ETP
- 1 agent a repris à temps partiel à 0,7 ETP, après un mi-temps thérapeutique
- Le recrutement d'un agent à temps plein par le biais du Centre de Gestion à compter d'avril 2024 pour renforcer l'équipe de l'aide sociale.
- Les départs successifs des 3 chargés de mission
 1. Sur la mission Santé-Handicap, poste vacant à compter du 1er avril, pourvu le 15 avril par voie de mobilité interne
 2. Sur la mission Personnes Agées, poste vacant pendant 3 mois à compter du 1er juin, pourvu par voie de recrutement externe le 1er septembre
 3. Sur la mission Vie associative, poste vacant pendant 5 mois à compter du 1er octobre, pourvu par un recrutement externe le 1er mars 2025

Les difficultés de recrutement dans le secteur médico-social sont une réalité à laquelle le CCAS est confronté comme la plupart des structures. Mais elles tendent à s'estomper grâce aux mesures prises par la Municipalité pour améliorer les conditions de travail et salariales. La reconnaissance des compétences a une incidence favorable sur l'ensemble de l'équipe et attire aussi de nouveaux profils. C'est une vraie richesse ; chacun apporte son expérience, de nouvelles idées et ce vent frais génère une belle dynamique.

Les formations :

Le personnel du CCAS se forme régulièrement. C'est une nécessité pour acquérir de nouvelles connaissances ou les actualiser, améliorer ses compétences professionnelles, maîtriser de nouveaux outils, prendre du recul dans sa pratique professionnelle et éviter l'usure. Ce peut être aussi un tremplin pour évoluer professionnellement ou passer des concours...

12 agents ont suivi des formations pour un total de **65 heures** :

En interne, dans le cadre des formations proposées par la DRH,

En externe, organisées par nos partenaires ou par le CNFPT.



LE PRÉ-ACCUEIL

Cette mission consiste à assurer l'**accueil**, l'**orientation** et l'**information du public**, la **gestion des rendez-vous**, la **distribution du courrier** aux personnes sans domicile fixe domiciliées au CCAS ainsi que l'**octroi des aides d'urgence** spécifiques à ce public (bons pour un repas ou un panier repas au restaurant de la Manne, bons pour prendre une douche à la piscine Aqualia et kits douche, bons pour le Vestiaire). L'agent assurant cette mission doit également gérer les entrées et sorties du public et veiller au bon fonctionnement de la salle d'attente.

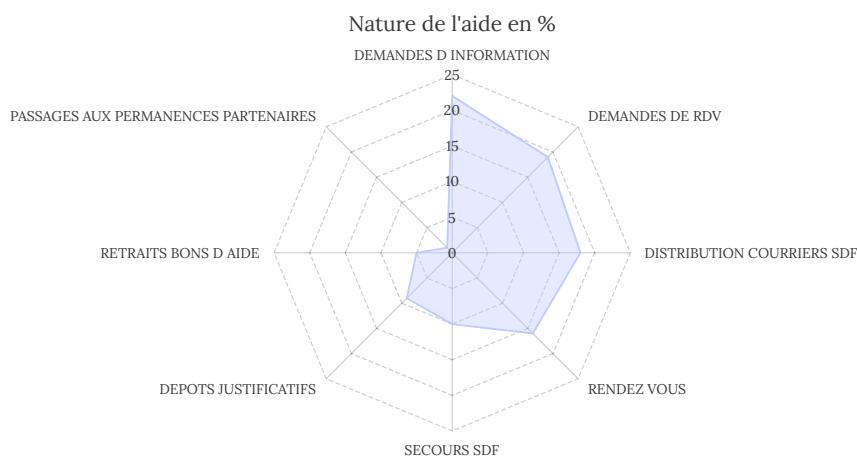


30 151

PASSAGES

580

PASSAGES MOYEN / SEMAINE



En 2024, le CCAS a enregistré un nombre important de passages, liés à plusieurs facteurs :

L'accueil des personnes sans domicile stable, reçues quotidiennement au pré-accueil du CCAS afin de leur délivrer les bons d'accès aux repas, vêtements et douche.

La gestion des 287 personnes domiciliées au CCAS qui se présentent régulièrement pour le retrait de leur courrier. 5 094 courriers enregistrés au CCAS et remis aux personnes domiciliées.

L'information sur les droits sociaux: de nombreux usagers sollicitent le service pour des renseignements concernant leurs droits (RSA, retraite, mutuelle, AAH, prestations CAF, bourses d'études, etc.)

L'accompagnement social des usagers relevant de dispositifs tels que la Plateforme RSA, le Pôle Gérontologique, la MDPH, la CARSAT et d'autres structures et leur demande d'intervention afin de mieux comprendre les courriers reçus mais aussi pour les aider à fixer un rendez-vous auprès de ces mêmes partenaires.

Par ailleurs, le CCAS organise tout au long de l'année des activités à destination des Seniors (fête des aînés, ateliers numériques, etc.), attirant de nombreuses personnes venues s'inscrire ou se renseigner.

Le nombre important de demandes de logement, hors personnes domiciliées au CCAS: Le CCAS est confronté à un nombre croissant de demandes d'accès ou d'appui logement, en raison de la pénurie de logements sociaux.

L'AIDE AUX PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

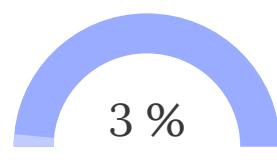
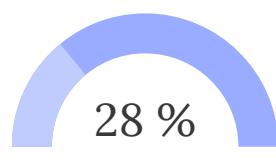
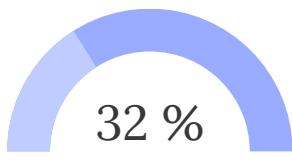
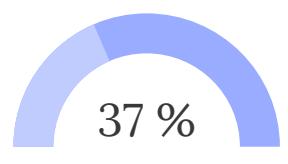
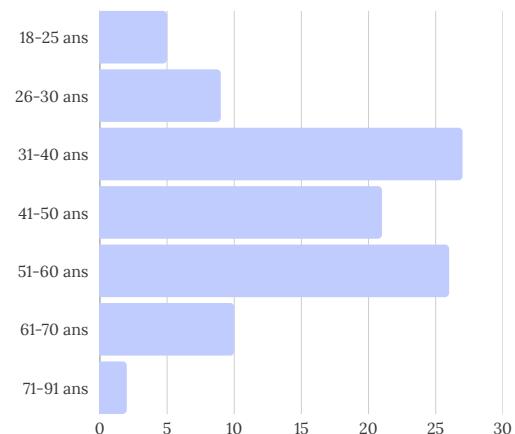
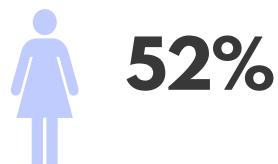
Typologie du public accompagné par le CCAS : Personnes reçues en entretien

Nombre de RDV fixés : **5 893**

Nombre de personnes venues aux RDV : **4 061**

Nombre de personnes non venues aux RDV : **1 832**

Nombre de personnes reçues en permanence libre accueil : **574**

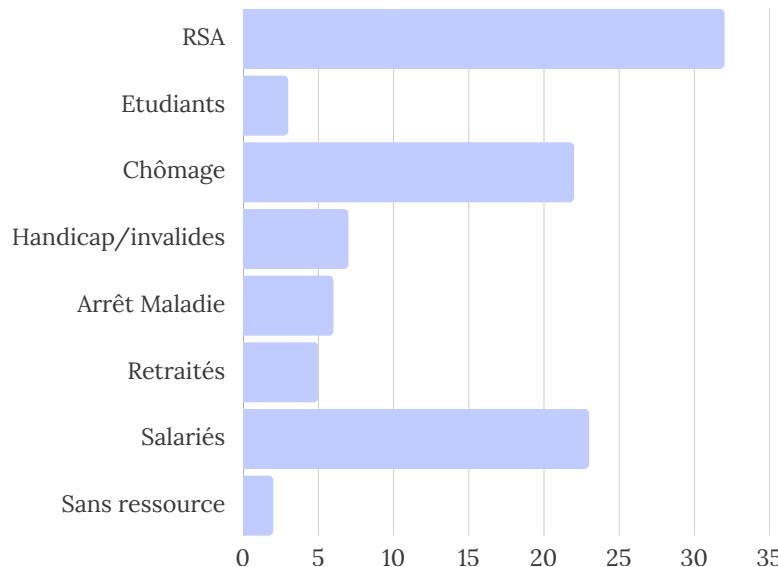


CELIBATAIRES

COUPLES

SEPARÉS/DIVORCES

VEUFS



La Solidarité

UNE MISSION HISTORIQUE
CCAS COLMAR | RAPPORT ANNUEL 2024

L'AIDE AUX PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

Les constats 2024

Un nombre important de salariés

De plus en plus de travailleurs, notamment les intérimaires et les salariés du secteur de l'aide à domicile, sont confrontés à une précarité croissante. La multiplication des contrats à temps partiel, précaires et faiblement rémunérés expose ces professionnels à des difficultés financières, malgré leur emploi. Ces personnes s'adressent souvent au CCAS pour une aide ponctuelle, principalement sous forme de demande d'aide alimentaire et de règlement de factures impayées, notamment liées à l'énergie. La démarche vers le CCAS est souvent vécue comme un dernier recours. Beaucoup hésitent à solliciter de l'aide, après avoir tenté d'autres solutions. Il est particulièrement difficile d'accepter que son emploi ne permette pas de vivre décemment. Ces travailleurs n'ont pas les moyens d'absorber le moindre imprévu financier. Aujourd'hui, le secteur de l'aide à domicile constitue l'un des principaux viviers de travailleurs pauvres, malgré son rôle essentiel dans le soutien aux personnes âgées et dépendantes.

Les demandes d'aides étudiantes

Sur les 14 demandes de rendez-vous enregistrées en 2024, seuls 8 étudiants se sont effectivement présentés. Les sollicitations portaient principalement sur : l'aide alimentaire, l'aide de 40 € pour la laverie et l'instruction du FSL Energie.

Au total, seuls deux secours ont pu être accordés sous forme de bons alimentaires d'un total de 160 € et un dossier de FSL Energie a pu être instruit.

Plusieurs obstacles ont freiné l'attribution des aides sollicitées par les étudiants :

- L'absence ou l'incomplétude des justificatifs bancaires : documents requis non fournis ou partiellement transmis, empêchant l'instruction des dossiers.
- Les rendez-vous non-honorés : certains étudiants n'ont pas donné suite aux rendez-vous fixés.
- Dépassement des plafonds de ressources : les étudiants étrangers doivent justifier de ressources mensuelles minimales (615 €) pour obtenir leur visa. Ces montants bien que parfois non disponibles pour les dépenses courantes, sont pris en compte dans le calcul des ressources, les rendant inéligibles aux aides du CCAS.
- Revenus d'activité salariée : certains étudiants cumulent leurs études avec un emploi à temps partiel (notamment dans la restauration rapide), ce qui augmente leurs ressources déclarées et peut compromettre leur éligibilité aux secours du CCAS.

La Solidarité

UNE MISSION HISTORIQUE
CCAS COLMAR | RAPPORT ANNUEL 2024

L'AIDE AUX PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

Les difficultés rencontrées dans l'accompagnement social

Tensions persistantes sur l'accès au logement.

La demande de logement reste particulièrement soutenue, voire en augmentation. De nombreuses personnes sollicitent l'accompagnement du CCAS dans ce domaine, mais nous faisons face à une pénurie préoccupante de solutions disponibles. Cette situation engendre un sentiment d'impuissance face à des besoins à la fois urgents et légitimes.

Pour y répondre, une action partenariale entre le bailleur Pôle Habitat et le CCAS a été mise en place. Elle se concrétise par un contact hebdomadaire visant à assurer le suivi des demandes de logements des usagers du CCAS, en vérifiant leur conformité et leur évolution.

La précarité énergétique

La précarité énergétique touche un nombre croissant de personnes. Les logements mal isolés, véritables passoires thermiques en hiver, deviennent de véritables fournaises lors des épisodes de fortes chaleurs. Cette situation entraîne une surconsommation de chauffage en hiver et d'appareils de rafraîchissement en été, aggravant les dépenses énergétiques. Combinée à l'inflation des prix de l'énergie, elle génère des rappels de charges locatives et des factures souvent très élevées. Entre 2023 et 2024, le montant des aides versées par le CCAS pour couvrir ces dépenses a augmenté de 35 %.

L'aggravation de la fracture numérique

La dématérialisation croissante des démarches administratives complique considérablement l'accès aux droits pour les publics en difficulté. Le manque de connexion, d'équipement adapté et de compétences numériques renforce l'exclusion de ces personnes déjà fragilisées. Chaque jour, les usagers sollicitent notre aide car ils ne maîtrisent pas les démarches en ligne ou ne parviennent pas à prendre un rendez-vous auprès des institutions. Il s'agit souvent de personnes en situation de vulnérabilité ou rencontrant des problèmes de compréhension.

Les chargés d'accompagnement social du CCAS, formés aux outils numériques, soutiennent ces usagers dans leurs démarches et les aident à gagner en autonomie. Ils sont appuyés par des conseillers numériques de la Ville de Colmar, présents deux demi-journées par semaine au sein du CCAS. Ils œuvrent également à l'inclusion numérique en développant les compétences digitales des usagers et en facilitant leur accès aux services en ligne. 251 personnes ont fréquenté ces permanences pour être aidées dans leurs démarches administratives en ligne.

La Solidarité

L'AIDE AUX PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

Difficultés rencontrées dans l'accompagnement des usagers étrangers – renouvellement des titres de séjour et démarches administratives associées.

Le CCAS a constaté une augmentation significative des demandes de médiation avec la Préfecture sans pour autant disposer d'un interlocuteur identifié au sein des services compétents. Cette absence de relais institutionnel complique d'autant plus la situation pour un public souvent en difficulté face à la complexité des démarches administratives et à la barrière de la langue.

Par ailleurs, plusieurs usagers nous ont sollicités pour des demandes de rectification d'actes de naissance ou de correction d'erreurs d'orthographe dans leurs noms et prénoms. Bien que ces démarches puissent être effectuées relativement simplement via le site de l'OFPRA, elles nécessitent que les usagers disposent de leurs identifiants de connexion, ce qui n'est pas toujours le cas. Cela constitue un frein supplémentaire à la régularisation de leur situation.

Enfin, les retards ou blocages dans le renouvellement des titres de séjour ont des conséquences lourdes : perte d'emploi, suspension des droits sociaux (allocations, couvertures santé, etc.). Ces situations aggravent la précarité de personnes déjà fragilisées sur les plans financier, psychologique et social. Dans ce contexte et dans le cadre de la loi locale d'assistance, le CCAS a dû intervenir pour pallier temporairement l'absence de trésorerie de certains ménages relevant du droit commun, en attente de régularisation, afin d'éviter un endettement irréversible. Des secours alimentaires ont été délivrés, ainsi que des secours couvrant certaines charges impayées.



La Solidarité

UNE MISSION HISTORIQUE
CCAS COLMAR | RAPPORT ANNUEL 2024

L'AIDE AUX PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

Les situations complexes et d'urgence :

Dans le cadre des missions d'accompagnement social, le CCAS a été mobilisé sur un certain nombre de situations complexes. Ces situations souvent imprévisibles et nécessitant une réactivité immédiate, illustrent la diversité et l'intensité des problématiques rencontrées sur le terrain. Voici un aperçu des situations traitées en 2024 :

- 21 situations d'**enterrements d'indigents**
- 4 **aides aux frais d'obsèques**
- 12 situations d'**insalubrité/Diogène**
- 4 situations d'**incendie**
- 1 situation de **fuite radioactive** (3 ménages mis à l'abri à l'hôtel 1 à 2 jours)
- 1 situation de **dégât des eaux**
- 7 situations dites "autres" qui proviennent souvent du cabinet du Maire (relogement / troubles du voisinage etc.)
- Une intensification des interventions à domicile, souvent réalisées en binôme suite à des demandes de secours de personnes très vulnérables et en incapacité de se déplacer.

En ce qui concerne la prise en charge des enterrements de personnes dépourvues de ressources

21 décès ont été signalés au CCAS, principalement par la Police ou les Hôpitaux Civils de Colmar (corps non réclamés), parfois par des amis ou des voisins de la personne défunte.

Conformément à l'article L2213-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le CCAS a **pris en charge 10 enterrements d'indigents pour un coût de 11 648,72 €**. Il s'agit de personnes qui n'ont pas ou plus de famille susceptible de pourvoir aux frais d'obsèques.

Cette prise en charge n'est pas automatique et nécessite un travail d'investigation pour s'assurer qu'il n'y a pas d'obligés alimentaires et que le compte bancaire de la personne décédée ne permet pas de financer en totalité ou partiellement les funérailles.

Une convention est conclue avec les Pompes Funèbres Générales. Le coût de base d'un enterrement d'indigent est de 1 060 €.

Le CCAS a également participé aux frais d'enterrement de 7 personnes dont les obligés alimentaires étaient peu solvables, à hauteur de 6 400 €.

Enfin, 4 enterrements n'ont pas été pris en charge car le CCAS a pu prendre contact avec la famille ou la communauté, qui a payé intégralement les frais d'inhumation.

La Solidarité

LES PERMANENCES D'ACCUEIL INCONDITIONNEL

Elles ont été assurées tous les jours de la semaine par **5 collègues de l'aide locale**.

Les personnes sont reçues en permanence afin d'exprimer leur besoin d'aide et d'exposer leurs difficultés sociales. Le CCAS leur propose une écoute et une aide concrète dans la mesure de ses possibilités. L'aide majeure octroyée concerne l'accès aux droits.

Cependant, le CCAS est de plus en plus sollicité pour intervenir sur des dossiers relevant d'autres institutions (CARSAT, Préfecture- Titres de séjour, régulation, etc.), sans disposer des moyens, ni des habilitations nécessaires. Cette situation génère frustration et incompréhension, tant chez les usagers que chez les professionnels.

Certaines de ces demandes plus spécifiques nécessitant un accompagnement plus spécialisé sont réorientées vers les organismes concernés.

Par ailleurs, la disparition de la permanence téléphonique de la CPAM, qui permettait de débloquer certaines situations complexes, ralentit considérablement le traitement des dossiers et complique l'accompagnement administratif.

574 personnes ont été reçues.

Répartition des demandes :

25 % L'aide locale (demandes d'aide en urgence, fraudes CAF, emménagement à Colmar, achats d'électroménager, dossiers de surendettement, prestations bloquées)

18 % Le logement (lien avec le propriétaire, appuis dans la demande de logement)

12 % La Préfecture (demande ou renouvellement de titre de séjour, demande de nationalité française, demande de création d'un permis de conduire, demande de lien avec la Préfecture)

11% La CPAM, la MSA, les complémentaires santé (demande de remboursement, de pension d'invalidité, et toutes sortes de questions liées à la santé)

8 % La retraite (demandes liées à la CARSAT, à la MSA, demande d'APA, de retraite complémentaire, d'aide à domicile, de perte d'autonomie, de téléassistance)

7% La CAF (blogages des prestations, accès aux droits CAF)

5% France Travail (trop perçus ARE, documents France Travail à compléter, dossiers bloqués, conseils d'orientation professionnelle)

4% La MDPH (instruction des demandes d'AAH)

3 % La justice (litiges avec l'employeur, demandes de casier judiciaire, droit de succession, orientation femmes victimes de violences)

2% Les impôts (courriers, demandes d'échéance de paiement, erreurs de prélèvement)

2% Les étudiants (demandes de bourse, achats ordinateur, inscription CFA)

3% Les demandes diverses (lecture et aide à la compréhension des courriers, mots de passe oubliés, problèmes avec la curatrice, informations pour des cours de français)

La Solidarité

L'OCTROI DES SECOURS DE L'AIDE SOCIALE LOCALE

En application du droit local, l'aide aux personnes dénuées de ressources est une mission communale obligatoire (article L 511-2 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles).

L'accompagnement proposé vise à répondre aux besoins de 1ère nécessité, d'aider les personnes à accéder à leurs droits ou à rétablir des droits suspendus, mais aussi de les accompagner dans la résolution de leurs difficultés en mobilisant les dispositifs d'aide adéquats ou en les orientant vers les services ou les associations compétents.

L'objectif visé est de **restaurer l'équilibre budgétaire et de favoriser le retour à l'autonomie**.

Chaque semaine, la Vice-Présidente et l'ensemble des travailleurs sociaux en charge de l'accueil du public se réunissent pour examiner les demandes d'aides complexes, les demandes instruites dans le cadre du dispositif secours-emploi ou les demandes d'aide dans le cadre du dispositif d'accès à l'Epicerie Sociale Rebond. Au total, **652 dossiers** ont été examinés par cette Commission.

Type d'aide	2023		2024	
	Montant	%	Montant	%
Aide alimentaire	164 310€	67,43 %	150 815 €	63.9 %
Aide au logement	45 089 €	18,50 %	39 614 €	16.8 %
Aide à l'énergie	16 271 €	6,70 %	24 998 €	10.6 %
Aide à la personne	*17 879 €	7,32 %	*20 227 €	8.6 %
Aide au transport (hors personnes âgées ou en situation de handicap)	134 €	0,05 %	184 €	0.08 %
TOTAL	243 683,00 €	100 %	235 838 €	100 %

Les **secours délivrés en 2024 sont en baisse de 3, 2 %** par rapport à 2023. Cette baisse est cependant à nuancer.

*Le montant des aides à la personne englobe les frais liés aux enterrements d'indigents, même si d'un point de vue comptable, ils ne relèvent pas du chapitre 65 (secours et subventions)



La Solidarité

UNE MISSION HISTORIQUE
CCAS COLMAR | RAPPORT ANNUEL 2024

L'OCTROI DES SECOURS DE L'AIDE SOCIALE LOCALE

Les aides alimentaires

Elles sont en **baisse de 8,2 %**, en raison de la réorientation des demandes récurrentes vers l'aide alimentaire de l'association La MANNE. Les bons délivrés par le CCAS pour l'octroi de colis alimentaires de la MANNE sont en augmentation de 35, 2 % : passant de 139 bons en 2023 à 188 en 2024.

Ces colis, non facturés au CCAS, n'impactent pas le budget secours. Toutefois, selon le rapport d'activités 2024 de la Manne alimentaire, un colis alimentaire pour une famille de 4 personnes représente environ 200 € de denrées alimentaires. Sur cette base, l'aide apportée via les bons colis Manne octroyés par le CCAS est estimée à 37 600 € en 2024, contre 27 800 € en 2023, soit une augmentation de 9 800 €.

Les aides au logement

La **diminution de 12 % des aides au logement entre 2023 et 2024 doit être nuancée**. Sur la même période, les demandes d'aides au titre du FSL-volet logement, instruites par les agents du CCAS, ont augmenté de 79 % passant de 14 182 € en 2023 à 25 450 € en 2024.

Les aides à l'énergie

Entre 2023 et 2024, le montant des **aides versées pour le règlement des factures d'énergie a augmenté de 35 %** et parallèlement, les aides sollicitées dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement – volet Energie, ont augmenté de 12, 6 %, à corrélérer avec la hausse des tarifs de l'énergie.

Les aides à la personne

Enfin, on note une **hausse de 13 % des aides à la personne**, principalement liée à la participation du CCAS aux frais d'enterrement de 7 personnes dont les obligés alimentaires étaient peu solvables, pour un coût de 6 400 €, contre 800 € en 2023 pour 1 enterrement. En outre, le montant de la participation du CCAS a été porté à 1 000 € (au lieu de 800 € en 2023), par décision du Conseil d'Administration du 12 février 2024.



La Solidarité

LA COORDINATION DE L'AIDE ALIMENTAIRE DE COLMAR

La coordination de l'aide alimentaire, pilotée par le CCAS de Colmar, favorise la coopération entre les associations caritatives afin de répondre aux besoins de l'ensemble des Colmariens en situation de grande précarité, y compris les publics dits « invisibles ». Cette coordination s'articule autour de trois rencontres annuelles, organisées au début du printemps, en juin, ainsi qu'à l'automne (novembre).

Objectifs principaux :

- Renforcer les liens entre les acteurs de terrain.
- Mieux se connaître pour faciliter les échanges.
- Identifier un référent par structure afin d'améliorer la réactivité et l'efficacité en cas de besoin.

Ces rencontres témoignent d'une dynamique positive, avec une participation régulière des structures impliquées.

Les participants réguliers, incluent :

- Les associations d'aide alimentaire : Restos du Coeur, La Manne Alimentaire, Caritas, le Secours Populaire 68.
- Le CCAS et la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) pour leur rôle dans l'aide à la subsistance.
- Les partenaires étroitement liés à l'aide alimentaire : Association ESPOIR (notamment aussi pour les maraudes et le dispositif jeunes), la Cimade.
- Une représentante de la DDETSPP et du service DASP de la CeA (Appui à l'innovation sociale).
- La référente « Soliguide » en charge de la mise à jour du guide du même nom.

Trois coordinations alimentaires colmariennes ont été organisées en 2024 , avec deux temps forts :

- La visite de la Banque Alimentaire, 9 Allée Gluck à Mulhouse, le 24 juin.
- La visite de l'Espace d'Accueil Frédéric OZANAM, 7 rue de l'Eau à Colmar, où est organisé le petit Déjeuner Solidaire de CARITAS, le 19 novembre.

Le CCAS a également participé aux coordinations départementales de l'aide alimentaire.



La Solidarité

UNE MISSION HISTORIQUE
CCAS COLMAR | RAPPORT ANNUEL 2024

FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT

Par ailleurs, les agents du CCAS accueillant du public instruisent des demandes d'aide dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement (FSL) piloté par la CeA.

Le **FSL accorde des aides financières aux personnes en difficulté pour l'accès ou le maintien en logement** (dépôt de garantie, 1er loyer, impayés de loyer ou de charges), ou pour payer des factures d'énergie, d'eau, de téléphone ou d'accès à internet.

Il finance également des mesures d'accompagnement social lié au logement et apporte son concours financier aux prestataires qui réalisent des actions collectives liées au logement ou des actions de prévention en matière de lutte contre la précarité énergétique.

Demandes instruites par le CCAS						
	Accès	Maintien	Eau	Energie	Mise en Jeu GPL *	Total
Ménages (nbre)	14	17	0	27	2	60
Prêts	2 961,00 €	1 590,00 €	- €	1 567,00 €	1 530,36 €	7 648,36 €
Secours	466,00 €	20 433,00 €	- €	13 957,00 €	- €	34 856,00 €
Total	3 427,00 €	22 023,00 €	- €	15 524,00 €	1 530,36 €	42 504,36 €

(*) : le CCAS a instruit la demande initiale d'accès au logement.

Le FSL est financé par la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) et par les contributions volontaires de plusieurs partenaires : la CAF, les bailleurs sociaux, les fournisseurs d'énergie, les communes et intercommunalités.

Depuis 2006, le CCAS contribue financièrement au Fonds. En 2024, cette **contribution s'est élevée à 13 750 €**. Ce partenariat est contractualisé par voie de convention annuelle.

Dans le cadre des travaux de convergence des règlements intérieurs des FSL 67 et 68 auxquels le CCAS a participé, un nouveau Règlement Intérieur (RI) est appliqué depuis le 1er juillet 2023 sur tout le territoire de la CeA.



La Solidarité

MISE EN ŒUVRE DU MICRO-CRÉDIT PERSONNEL AVEC L'ASSOCIATION CRESUS

Depuis 2009, la Ville de Colmar s'est engagée dans le micro-crédit personnel afin d'aider les ménages en difficulté à financer leurs projets, en partenariat avec le Crédit Mutuel et l'association Parcours Confiance de la Caisse d'Epargne d'Alsace.

Cependant, le dispositif s'est révélé peu efficace et chronophage, faute de dossiers éligibles. Pour améliorer la situation, le CCAS a lancé en 2023 un partenariat expérimental d'un an avec l'association CRESUS Alsace, spécialisée dans la lutte contre le surendettement et l'exclusion financière. Ce partenariat a été renouvelé en juin 2024 pour une année supplémentaire.

La convention est mise en œuvre pour le territoire de COLMAR et pour ses habitants

QUATRE MICRO-CRÉDITS ONT ÉTÉ INSTRUITS ET VALIDÉS PAR L'ASSOCIATION CRESUS EN 2024.

Objet	Montant accordé	Mensualités	Durée mois	Date déblocage	Coût des intérêts prévisibles
MOBILITE	8000,00 €	109,35€	84	10 juin 2024	1 182,77€
MOBILITE	6 000,00€	118,82€	60	16 avr. 2024	964,69€
Equipement première nécessité	4 000,00€	90,32€	48	7 févr. 2025	335,36€
Equipement première nécessité	1 500,00€	86,00€	18	7 oct. 2024	45,86€

A l'issue du remboursement, CRESUS Alsace s'engage à fournir au CCAS, par l'intermédiaire des banques partenaires, le contrat de prêt, le justificatif de remboursement total du prêt indiquant le montant total des intérêts payés par l'emprunteur et le RIB de l'emprunteur, afin de permettre au CCAS de verser aux emprunteurs la bonification des prêts à hauteur de 50 % du montant des intérêts, conformément au règlement intérieur validé par le Conseil d'Administration du CCAS.



La Solidarité

L'AIDE ADMINISTRATIVE

356 

PERSONNES ONT ÉTÉ REÇUES
EN ENTRETIEN.

Le CCAS constate une complexification des situations d'usagers.

La dématérialisation des procédures constitue un obstacle majeur. Certains usagers sont totalement désorientés face aux démarches en ligne, qui exigent déjà beaucoup de rigueur et de patience, même pour les plus expérimentés. Pour les personnes peu familiarisées avec le numérique, ces démarches deviennent particulièrement ardues. Elles oublient fréquemment leurs identifiants ou modifient leurs mots de passe entre deux rendez-vous, ce qui nécessite de reprendre l'ensemble du processus à chaque fois. De plus, la configuration des sites d'aide évolue régulièrement, rendant l'actualisation des informations encore plus complexe. Certains usagers, dépassés, se désengagent de leurs démarches.

Par ailleurs, la disparition progressive de l'accueil physique dans de nombreuses structures complique l'accompagnement. Les demandes d'aide émanant d'organismes extérieurs, parfois en dehors du champ de compétence du CCAS, nécessitent une polyvalence accrue et des connaissances dans des domaines variés.

Se rajoute la barrière linguistique. Elle représente un défi supplémentaire. Dans le cadre de l'aide administrative, le CCAS est confronté à des usagers ne maîtrisant aucune langue connue des agents. L'usage d'applications de traduction devient indispensable, mais reste approximatif



La Solidarité

LA DOMICILIATION DES PERSONNES SANS DOMICILE STABLE

En 2024, le CCAS a assuré la domiciliation de 369 personnes (287 actifs et 82 ayants-droit).

Les bénéficiaires sont majoritairement des hommes, avec une proportion notable de jeunes adultes âgés de 18 à 29 ans (26 %) et de personnes de plus de 60 ans (13 %), souvent confrontés à une grande précarité. 77 % sont hébergés par des tiers et 8 % vivent sans abri. Par ailleurs, de nombreuses personnes accueillies ne maîtrisent pas le français, ce qui nécessite un accompagnement renforcé en médiation linguistique. Une part importante des demandes émane des partenaires institutionnels.

L'accompagnement des personnes sans domicile stable.

La principale difficulté rencontrée reste la **pénurie de logements**. Les demandes restent souvent sans réponse favorable.

Le même constat s'applique au niveau du 115/SIAO : les sollicitations sont en hausse constante, les délais d'attente pour un hébergement d'urgence ou d'insertion peuvent dépasser six mois, voire un an.

Les capacités d'accueil en hôtel sont également restreintes. En 2024, 480 domiciliations ont été enregistrées, contre 443 en 2023.

Concernant l'accès à l'hygiène au quotidien : la fermeture estivale de la piscine AQUALIA constitue une problématique majeure. Les personnes domiciliées sont redirigées vers le foyer Schoelcher de l'association ESPOIR, mais certaines personnes en sont exclues, se retrouvant ainsi sans solution d'accès à l'hygiène. Nous les orientons alors vers les Lits Halte Soins Santé mobiles de AppuiSolidarités.

Enfin, concernant l'accès quotidien au repas de midi réalisé par l'association la Manne Alimentaire : dans l'ensemble, le principe des bons pour les repas de la Manne est bien compris et utilisé par les personnes sans domicile. Les conditions d'utilisation sont respectées et les retours, tant des usagers que de l'association, sont très positifs.

333 radiations dont :

- 37 pour entrées en logement ou hébergements stables,
- 201 pour non manifestation de + de 3 mois,

Nombre de domiciliés actifs par type de ménage

Couples sans enfant(s)	8
Couples avec enfant(s)	26
Femmes isolées avec enfant(s)	10
Femmes isolées sans enfant	40
Hommes isolés avec enfant(s)	11
Hommes isolés sans enfant	192

TOTAL 287

La Solidarité

SOLIGUIDE, FAIRE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION UN LEVIER D'INCLUSION

Le Soliguide, plateforme de cartographie de l'action sociale, se déploie sur le Haut-Rhin depuis 2023.

Cette plateforme référence des services et lieux utiles aux personnes en situation de précarité : distributions alimentaires, accueils de jour, permanences juridiques, cours de français, etc. La plateforme permet de géolocaliser ces prestations tout en donnant des informations concernant les horaires, les moyens de transport, la saturation des services...

La base de données de Soliguide est structurée en catégories, divisées en services, de l'urgence sociale à l'insertion socioprofessionnelle : Alimentation, Hygiène et bien-être, Accueil, Matériel, Santé, Formation et emploi, Conseil/accès aux droits, Activités, Technologie/accès au numérique... Les priorités thématiques sont définies avec les acteurs locaux dans le cadre d'une démarche de co-construction. Cela permet d'obtenir en très peu de temps un outil utilisable sur une partie du territoire et/ou une thématique. La base de données est intégralement mise à jour tous les 6 mois.

L'objectif en 2024 était de compléter le référencement des structures sur la plateforme en élargissant notamment aux champs de l'insertion socio-professionnelle et du numérique. C'est à présent chose faite.

Au 31 décembre 2024, **388 services sont référencés à Colmar sur 1803 dans tout le département**. On compte **10 642 recherches sur Colmar**.

Le filtrage des statistiques de recherche par catégorie de services et services met en lumière que la priorité n°1 reste la question de l'aide alimentaire, suivi de l'hébergement/ logement et de l'accès à l'emploi. Le nombre de recherches par mot clé sur l'ensemble du département place les CCAS en tête.

Le CCAS a participé aux 3 COPIL organisés en 2024 et **continue à soutenir financièrement le déploiement du Soliguide à hauteur de 6 000 €**.

Au niveau national, une convention de partenariat a été signée entre l'association SOLINUM et l'Union Nationale des CCAS (UNCCAS).

En projet pour 2025 : Développer la communication sur le Soliguide ; former les acteurs locaux de la solidarité et les publics concernés, notamment ceux habitant les QPV, sur l'utilisation du Soliguide.



La Solidarité

UNE MISSION HISTORIQUE

LA PREVENTION DES EXPULSIONS

Le CCAS est signataire de la charte de prévention des expulsions locatives. Dans ce cadre, il s'est engagé à :

- **intervenir précocement auprès des locataires** en difficulté pour favoriser la mise en place de plans d'apurement
- participer à la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX) chargée d'examiner la situation des ménages menacés d'expulsion et de rechercher toute solution visant à prévenir les expulsions. Prendre en charge les ménages orientés vers le CCAS
- **réaliser les diagnostics sociaux et financiers** (DSF) au stade de l'assignation pour les ménages colmariens non connus de la CeA afin de permettre au juge de décider de la résiliation ou non du bail en raison d'impayés de loyer

Objectifs :

- Proposer un **rendez-vous à tous les locataires** orientés au CCAS suite à une menace d'expulsion
- Mettre en place toutes les mesures adaptées pour **éviter les expulsions**
- **Accompagner et aider** les personnes dans la résolution de leurs difficultés



11

CCAPEX



79

MÉNAGES ORIENTÉS PAR LA CCAPEX, PARMI LESQUELS 90 % SONT LOCATAIRES DANS LE PARC SOCIAL, 17 MÉNAGES ONT ÉTÉ ACCOMPAGNÉS DE FAÇON SOUTENUE

93 demandes de DSF ont été envoyées au CCAS de COLMAR pour des audiences ayant eu lieu en 2024 : 80 ont fait l'objet d'un retour dont 24 sous la forme d'un DSF et 56 sous la forme d'une notification de non réalisation (non réponse du ménage).

14 ménages ont été accompagnés de façon soutenue, dont 2 ont fait l'objet d'une mesure de protection : 1 curatelle et 1 mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP).



La Solidarité

UNE MISSION HISTORIQUE
CCAS COLMAR | RAPPORT ANNUEL 2024

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Le CCAS est conventionné avec la CeA pour accompagner, dans le cadre du dispositif Accompagnement Social +, 180 allocataires du rSa très éloignés de l'emploi et cumulant des difficultés.

3 ETP de travailleurs sociaux sont mobilisés sur cette mission. La subvention de la Collectivité européenne d'Alsace versée au CCAS s'élève à 57 590 € et couvre 1,4 ETP.

En 2024, le CCAS a accompagné 217 BrSa (203 en 2023) et 40 BrSa ont été orientés vers le CCAS pour un accompagnement global (12 en 2023).

1692 RDV ont été planifiés (1353 en 2023)

1323 RDV physiques ou téléphoniques ont été réalisés (991 en 2023).



57 590 €

AIDE DE LA CEA



217

BÉNÉFICIAIRES ACCOMPAGNES

+40

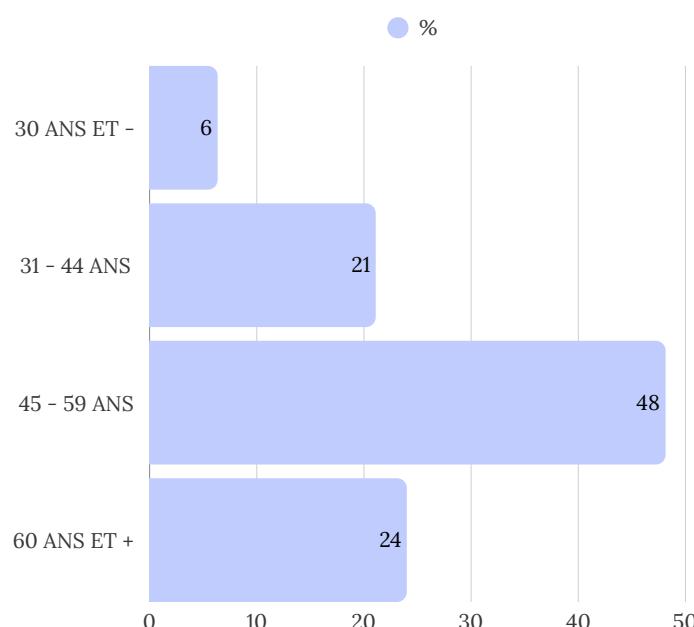
orientées vers le CCAS par France Travail pour un PERSONNES accompagnement global.

Le rôle du CCAS consiste alors à aider les personnes à résoudre leurs difficultés personnelles susceptibles d'entraver leur retour à l'emploi.



1323

RENDEZ-VOUS



La Solidarité

Les caractéristiques principales des bénéficiaires du RSA :



LA SANTÉ

La santé reste la difficulté principale qu'il s'agisse de pathologies physiques, mentales ou de problèmes d'addiction.

Notre accompagnement en direction des personnes ayant des problèmes de santé consiste notamment, quand cela s'avère pertinent, à les aider dans la constitution des dossiers MDPH, soit pour une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, soit pour l'obtention de l'allocation adulte handicapé.

Certaines personnes ne sont pas ou plus suivies par un médecin ou refusent de l'être car elles sont dans le déni, parfois par crainte d'un diagnostic qui mettrait en évidence une pathologie grave. D'autres n'ont plus de médecin traitant et renoncent aux soins ou sont en rupture de traitement car elles n'arrivent pas à obtenir un rendez-vous médical (refus de nouveaux patients, parfois aussi en raison du profil « atypique » du brSa). Notre rôle consiste alors à travailler soit sur le consentement aux soins, soit sur l'accès aux soins par une mise en relation avec les acteurs de la santé, avec lesquels nous avons développé un partenariat renforcé, en particulier les hôpitaux, le CMP ou les Médecins lorsqu'ils sont disponibles. Reste que certaines personnes ne sont pas toujours en capacité d'accepter notre aide et nos orientations auprès des structures adaptées.

La prise en charge des personnes ayant des addictions s'avère très compliquée lorsqu'elles sont sans traitement de substitution car leur état ne permet pas toujours l'instauration d'un dialogue. La moindre contrariété ou incompréhension peut provoquer des réactions soudaines et violentes qui obligent le référent de parcours à mettre un terme à l'entretien sans avoir pu établir un CER.

33 visites à domicile ont été réalisées par les référents de parcours pour aller vers les allocataires qui ont des problèmes de santé.

- 20 % ont une RQTH
- 20 ,8 % ont un dossier MDPH en cours ou finalisé au 31/12/2024
- 6 % ont obtenu l'AAH au 31/12/2024 et sont sortis du dispositif rSa
- 21,7 % ont des pathologies physiques, parfois très lourdes, nécessitant un suivi médical régulier, un traitement long ou une hospitalisation
- 16 % ont des pathologies mentales ; les jeunes sont particulièrement concernés
- 27 % ont des addictions, drogue et alcool essentiellement, parfois associées
- 10,6 % ont été orientés vers le Médecin du RESI / 5,8 % vers le CMP Les Blés / 15,5 % vers d'autres acteurs de la santé (hôpital, psychiatrie, psychologue, Maison des addictions, association Argile, Médecin traitant lorsqu'il y en a)

La Solidarité

Les caractéristiques principales des bénéficiaires du RSA :



Le logement :

Les difficultés d'accès au logement sont aussi un frein majeur :

Malgré la mobilisation des dispositifs de type contingent préfectoral ou DALO/DAHO, les délais d'attente sont longs, ce qui suscite de l'agressivité, voire parfois des réactions violentes. Les éventuels antécédents chez les bailleurs publics (dette, incurie) sont un frein supplémentaire, malgré la préconisation de mesures ASLL dont la durée est inadaptée à des situations qui nécessiteraient un accompagnement sur un temps long.

Depuis 2024, des rencontres régulières ont été mises en place avec Pôle Habitat Colmar Centre Alsace, principal bailleur public de Colmar, notamment pour évoquer des situations problématiques.



13%

hébergés dans la famille,
chez des tiers, en structure
ou vivent dans un squat



13.5%

domiciliés au CCAS

- Mobilisation des dispositifs prioritaires : 10 demandes de contingent préfectoral / 8 DALO / 9 demandes SIAO insertion.



La Solidarité

UNE MISSION HISTORIQUE
CCAS COLMAR | RAPPORT ANNUEL 2024

Les caractéristiques principales des bénéficiaires du RSA :



La mobilité :

28 % ont le permis de conduire, parmi lesquels plus de la moitié n'a pas de véhicule.

La compréhension de la langue française :

· 8,7 % ont une mauvaise compréhension de la langue française et sont orientés vers les ateliers d'apprentissage du français mis en place par les partenaires en fonction de leurs capacités (CDIFF, Savoirs pour réussir, atelier FLE de Manne Emploi) : 11 orientations en 2024.

La fragilité et la précarité liée aux démarches administratives :

Actuellement, les situations orientées vers le CCAS sont très dégradées au niveau social : lourd passé carcéral, procédures judiciaires en cours, personnes sous mesure de protection (plus de 10 % d'entre elles) ou qui font l'objet de signalements majeurs vulnérables.

Certains allocataires n'ont pas, ou plus, de pièce d'identité, de carte vitale, d'avis d'imposition... Pour les personnes très faiblement autonomes, un accompagnement intensif, à raison d'une fois par semaine, est souvent indispensable en début de parcours pour effectuer toutes les démarches et rétablir les droits avant d'envisager un parcours d'insertion plus durable.

D'autres nécessiteraient un accompagnement renforcé de type MASP ou une mesure de protection de type curatelle-tutelle, mais soit elles sont dans le déni, soit dans le refus le plus souvent.

Plus du quart des allocataires a bénéficié d'aides du CCAS (bons alimentaires, aide au paiement du loyer ou de factures d'énergie en complément du FSL, ...).

Pour les personnes ayant des addictions, nous devons en permanence rester très vigilants pour éviter des ruptures de droit (CAF, DTR...).

Et pour celles qui peinent à effectuer leurs démarches en ligne mais sont en capacité d'apprendre et de progresser, nous les orientons vers l'atelier numérique de l'association Manne Emploi (6 orientations) ou vers le Conseiller numérique de la Ville lors de sa permanence hebdomadaire au CCAS.



La Solidarité

Les caractéristiques principales des bénéficiaires du RSA :

Mais un taux de reprise d'activité ou d'emploi encourageant (31 %) compte tenu de la typologie du public accompagné, dont :

- 6 % en emploi durable
- 46 % en emploi de transition (CDD de moins de 6 mois, intérim, chantier d'insertion, CAVA, 1ères heures en chantier), parmi lesquels 2 dispositifs sont particulièrement adaptés au profil des personnes en grande précarité et éloignées de l'emploi accompagnées par le CCAS : le CAVA (Espoir ou ACCES) et le dispositif 1ères heures en chantier de l'association Manne Emploi.

Le dispositif 1ères heures en chantier peut être une véritable planche de salut et déboucher sur de belles réussites. Il permet aux allocataires de se remobiliser à leur rythme, de retrouver des repères, de s'adapter ou se réadapter à un cadre, même souple, de se (re)familiariser avec le monde du travail, de reprendre confiance et retrouver l'estime de soi, de développer ses capacités...avec des perspectives d'évolution positives. 5 allocataires ont été orientés vers ce dispositif.

- 3 % en formation qualifiante
- Et 46 % engagés dans du bénévolat : au GEM, à Caritas, au sein d'un club sportif ou d'une association d'éducation populaire (11 allocataires) et 6 personnes orientées vers l'Ambassadeur du bénévolat de Contact +

Ou dans des actions collectives :

- 1 participant à l'Escape Game Transport de Manne Emploi
- 8 participants à l'atelier « partage des savoirs » porté par l'équipe Messimy Colmar de la CeA
- 7 participants à l'atelier « estime de soi » de l'association Tôt ou t'art qui a permis à un groupe d'usagers venant d'horizons divers de créer du lien entre eux, une belle dynamique de groupe qui a libéré la parole et levé des freins sur certaines situations, des retours très positifs de la part des bénéficiaires.
- 12 participants à l'action collective d'immersion culturelle mise en place par le CCAS à titre expérimental, dans l'objectif de rompre l'isolement des bénéficiaires, créer des liens de solidarité, participer à la vie de la Cité, échanger en dehors du CCAS.



La Solidarité

Zoom sur l'action collective du CCAS

En 2024, nous avons expérimenté des sorties collectives (avril, juin, septembre) en lien avec des lieux culturels avec comme objectifs : de rompre l'isolement des bénéficiaires, de créer des liens de solidarité dans un groupe, de participer à la vie de la Cité, d'échanger en dehors du CCAS et de dynamiser les parcours des usagers.

Le public a été identifié par les référents de parcours en ciblant les personnes particulièrement isolées, vivant seules en majorité, en perte de liens sociaux, en précarité financière et éloignées de l'accès aux loisirs et à la culture. Des publics qui ont besoin de voir autre chose que leur "quotidien", qui ont besoin de liens sociaux et de reprendre confiance en eux. Certains ont une attention toute particulière pour le dessin/ la culture.

Les rencontres sont gratuites pour les bénéficiaires.

Après-midi type : rdv 14h au centre-ville de Colmar, jamais le même lieu, visite d'un site et/ou autre activité/ collation (sur un banc, dans l'herbe...) en fin de sortie pour discuter du lieu visité, du film ...et entendre les envies de chacun pour la suite.

Nous avons privilégié deux sorties dont l'entrée est offerte à tout public, le Festival du film et le parcours muséal de la bibliothèque des Dominicains, l'idée étant que les personnes y retournent peut-être accompagnées d'un(e) ami(e).

Le programme de la 3ème rencontre, visite du Musée d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie suivie d'une visite de la Cité en barque, a été fait au cours de la collation de la sortie de juin, en fonction des envies du groupe.

Pour les musées, après la visite, nous les informons sur les tarifs réduits proposés aux personnes bénéficiaires des minima sociaux ou le tarif solidaire « Tôt ou t'art » mais aussi sur les journées grand public avec accès offert (journées du patrimoine / nuit des musées).



La Solidarité

UNE MISSION HISTORIQUE
CCAS COLMAR | RAPPORT ANNUEL 2024

Zoom sur l'action collective du CCAS

Les points positifs après trois rencontres :

Le souhait des bénéficiaires de poursuivre ces sorties ; le plaisir de pouvoir proposer des idées de sorties et de les voir se réaliser.

Des personnes très différentes les unes des autres, âges, problématiques... mais qui se sont « déridées » dès la seconde rencontre. Une bonne ambiance, des échanges, une adhésion rapide à l'action, un grand intérêt pour les sites visités. Ainsi, pour le parcours muséal, nous pensions le visiter en maximum ¾ d'heure (exposition + cloître), nous y sommes restés pratiquement 1h30.

Des personnes qui ont participé activement à l'action en expérimentant, en découvrant, partageant, s'émerveillant.

Lors de la visite du musée d'histoire naturelle, certaines personnes se sont rappelées connaître l'utilisation de tel ou tel matériau dans leur propre culture. Il s'agit de choses qu'elles connaissent depuis longtemps et qu'elles ont pu valoriser en l'apprenant à d'autres, y compris aux intervenants sociaux. Passer de l'apprenant (qui croit ne rien savoir) à l'enseignant est valorisant.

A l'approche de l'hiver, le froid, l'humidité, les journées écourtées... deviennent rapidement des obstacles à l'organisation de visites / sorties. Pour répondre à la demande des usagers qui attendaient ces rencontres et maintenir la dynamique de groupe et les liens formés, nous avons privilégié une action mensuelle, sur un même site, à heure fixe avec un même intervenant.



La Solidarité

Zoom sur l'action collective du CCAS

2 ateliers de création artistique animés par une artiste plasticienne ont eu lieu en novembre et décembre à la Maison des associations. Le site, accessible en bus, permet aux bénéficiaires de situer la comédie de l'Est, les ateliers d'Arts Plastiques et de nombreuses autres associations. Les ateliers proposés ont été travaillés avec les travailleurs sociaux lors d'une rencontre au CCAS avec l'artiste en août dernier.

Un **groupe régulier de 12 participants** s'est constitué, accompagné par les 3 référents de parcours rSa du CCAS.

Le support culture permet aux participants de sortir de leurs préoccupations quotidiennes, de créer ou recréer du lien à travers un média culturel, de sortir des représentations sur la culture (élitiste et réservée aux classes sociales aisées), pour découvrir ou redécouvrir que le champ culturel est vaste et peut être accessible à tout public, sous des formes diverses et variées.

L'action a aussi apporté un "vent de fraîcheur" dans le sens où elle a permis d'ouvrir l'accompagnement des référents de parcours hors du champ administratif, formel et cadré au bureau. Elle permet un échange plus libre avec les personnes et tend à faciliter le lien de confiance, ce qui a un impact direct sur la qualité de l'accompagnement individuel des usagers. En résumé, une belle dynamique avec l'ensemble des bénéficiaires, des liens de confiance qui se sont développés, une amélioration des prises en charge et une évolution positive des parcours.

Le **coût de l'action s'est élevé à 1013 € en 2024** hors frais de personnel (participation des 3 référents de parcours et de la Chargée de mission du Pôle associations coordinatrice du projet), intégralement pris en charge par le CCAS.



La Solidarité

UNE MISSION HISTORIQUE
CCAS COLMAR | RAPPORT ANNUEL 2024

Une coopération pleine et entière du CCAS au sein du dispositif institutionnel rSa de la CeA

- Participation des 3 référents de parcours à toutes les équipes pluridisciplinaires programmées sur l'année par le Service Territorialisé rSa Nord
- Interventions régulières du CCAS pour la réalisation des bilans socio-professionnels au sein de la plateforme rSa Nord à Colmar : 36 demi-journées de présence assurées par les référents de parcours du CCAS
- Visites de 3 structures d'insertion organisées par l'URSIAE (Cezamie, Germa, La Manne)
- 3 revues de portefeuille avec les garants de parcours
- Echanges réguliers avec les Travailleurs Sociaux Insertion RSA pour les situations complexes, propositions de suspensions/sanctions en cas de non-établissement d'un CER ou de non-respect des engagements contractualisés sans motif valable
- Participation aux réunions et webinaires du SPIE alsacien et aux réunions d'information
- Participation à 2 rencontres avec les partenaires de l'insertion socio-professionnelle
- Utilisation optimale des fonctionnalités du logiciel SOLIS rSa durant les différentes phases du parcours : contractualisation et suivis de parcours (rendez-vous, CER...), mise à jour des données et des portefeuilles de suivis.../mise en place du certificat numérique nominatif pour sécuriser l'accès à Solis
- Utilisation de la Plateforme de l'inclusion pour déposer des candidatures et du Padlet de la CeA
- Participation à la réunion d'information sur la loi Plein Emploi organisée par la Direction de l'Insertion et du Logement le 16 septembre à Mulhouse



La Solidarité

UNE MISSION HISTORIQUE
CCAS COLMAR | RAPPORT ANNUEL 2024

LA JOURNÉE NATIONALE DE L'ACCÈS AU DROIT

À l'occasion de la journée nationale de l'accès au droit, organisée par le Ministère de la Justice partout en France le vendredi 24 mai, le parvis du CCAS de Colmar est devenu un lieu de rencontre entre les personnes confrontées à un problème juridique et les professionnels du droit et de la justice.

Pour la 2ème année consécutive, le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) du Haut-Rhin s'est associé avec le CCAS pour rencontrer les habitants et leur présenter les dispositifs d'aide et d'accès au droit.

Des consultations juridiques gratuites et des rencontres de proximité étaient proposées avec des avocats, le délégué du défenseur des droits, les conciliateurs de justice, le service d'aide aux victimes de l'association Espoir, l'Agence départementale d'Information sur le Logement, le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles, l'association THEMIS, la Banque de France, l'association CRESUS, le Secours Populaire, le CCAS et des associations signataires de la Charte nationale de l'Accès au Droit : la Cimade, les Restaurants du cœur et le Secours Catholique.

Un atelier pédagogique dédié aux jeunes a été organisé afin de les sensibiliser aux thèmes du droit et de la justice.

A midi, un repas solidaire et gratuit était offert par le CDAD aux participants et au public, en partenariat avec la boulangerie CEZAMIE, entreprise d'insertion locale, pour échanger dans un cadre convivial et accueillant.



Droit

LES ACTIONS EN FAVEUR DES SENIORS

Le rôle du Pôle Seniors est d'informer, conseiller et accompagner au mieux les personnes âgées dans leurs démarches.

Mais il a également su mobiliser les nombreux partenaires du territoire pour mettre en œuvre une politique de prévention de la perte d'autonomie particulièrement riche et diversifiée, afin de répondre aux enjeux du vieillissement et aux besoins observés.

« Voici l'été, si on bougeait ? » :

avec le Comité d'action sociale Agirc-Arrco Alsace-Moselle au cours de la période estivale pour lutter contre l'isolement des retraités pendant l'été. Des séances de marche en groupe étaient proposées, complétées par des exercices d'activité physique adaptée. Encadrées par des coachs sportifs, les séances se sont déroulées sur 8 semaines, du 1er juillet au 25 août, à raison d'une séance de 1h30 par semaine

Le programme a été présenté aux Seniors le 18 juin, salle des Familles. Une présentation était également proposée en distanciel.

Bilan :

- Cette opération a rassemblé plus de 50 inscrits pour les 2 mois
- Entre 20 et 30 participants se sont déplacés à chaque séance
- La motivation et la bonne humeur étaient au rdv.
- Le programme sportif de la Ville de Colmar a été présenté. Certains participants le connaissaient et en avaient même déjà profité.
- Certaines structures de proximité sont venues présenter leur dispositif notamment ICOPE68.
- La dernière séance a donné lieu à un moment de convivialité fort apprécié des participants. Certains n'ont pas manqué d'échanger leurs coordonnées pour poursuivre les marches ou rester en contact.

Les Seniors



La **Journée Bien Vieillir** organisée en avril 2024, salle des Catherinettes. Portée par la Communauté professionnelle du Territoire de Santé (CPTS) de Colmar Agglomération, en partenariat avec le CCAS et la CeA, avec la participation de nombreux partenaires.

Objectifs de cette journée : montrer que l'on peut bien vieillir, apporter de l'information, du savoir et des contacts. Un jeu concours a été organisé par la CPTS avec un massage à gagner. 35 exposants - 9 conférences - des tests de dépistage (équilibre, audio, fragilités, cardio-vasculaires), simulateur de vieillesse. 241 personnes sont venues.

The infographic features a photograph of a person's hands interacting with a white wristband device. Below the photo, the word "TELEASSISTANCE" is written in large, bold, sans-serif capital letters. To the left of the text is a circular icon containing a stylized face. To the right is a circular icon containing a coin symbol. Below the icons are the numbers "23" and "DOSSIERS" under the first icon, and "2 760€" and "COÛT" under the second icon.

Le CCAS accorde une aide financière d'un montant forfaitaire de 120 € pour l'acquisition ou la souscription d'un abonnement de téléassistance, afin de permettre aux personnes âgées de 75 ans et plus de vivre sereinement à leur domicile.

23 personnes, en situation de fragilité (attestée par un certificat médical) ont bénéficié de cette participation financière pour un coût total de 2 760 €. Depuis la mise en place de la mesure en 2014, 268 personnes ont bénéficié de ce soutien pour un montant global de 31 824, 46 €.

LES ACTIONS EN FAVEUR DES SENIORS

Les ateliers collectifs

Tout au long de l'année, le CCAS a proposé, en partenariat avec différents organismes, de nombreuses actions collectives gratuites destinées spécifiquement aux Seniors, qui ont remporté un vif succès.

Les Ateliers numériques en partenariat avec Orange

8 ateliers ont été organisés sur 4 journées. Les participants ont pu explorer 4 thématiques différentes offrant ainsi un contenu large et enrichissant

Le 19 mars à la Maison des Associations

- **Débuter/ prendre en main son smartphone :**

13 personnes

- **Sécuriser ses données personnelles :**

14 personnes

Le 21 mars à la Maison des Associations

- **Garder le contact avec ses proches** avec WhatsApp : 13 personnes

- **Eviter les arnaques** : 13 personnes

Le 09 avril au Pôle Média Culture

- **Débuter/ prendre en main son smartphone :**

11 personnes

- **Sécuriser ses données personnelles** : 11 personnes

Le 11 avril au Pôle Média Culture

- **Garder le contact avec ses proches** avec WhatsApp : 13 personnes

- **Eviter les arnaques** : 13 personnes



Les Seniors

Un atelier « Bien vieillir chez soi, une question d'équilibre »

avec la Mutualité Française à la
Maison des associations.
6 séances du 10 septembre au 15
octobre. 10 participants.

Une journée de prévention routière « Zen'ior au volant »

avec la Mutualité Française, qui a
réuni 12 participants, le 5 novembre à
la Maison des Associations : révision
du code de la route, tests auditifs et
visuels par « Ecouter Voir » et une
séance de conduite avec l'auto-école
CECA.

Un Atelier numérique en partenariat avec la CPAM

qui a rassemblé 9 participants le 19
novembre au PMC, afin de découvrir
le Compte Ameli et ses téléservices
et apprendre à effectuer rapidement
et facilement les démarches en ligne
liées à l'Assurance Maladie.

Plaisirs de la table

avec Atout Age Alsace et Néosilver.
Intervention d'un diététicien sur une
session de 6 ateliers au Centre Socio
Culturel Europe, du 8 novembre au
20 décembre. 16 participants.

NOEL DANS LES RESIDENCES

Comme de coutume, tout au long du mois de décembre, Monsieur Eric STRAUMANN, Maire de Colmar, et Madame Nathalie PRUNIER, Adjointe au Maire en charge de la solidarité, des personnes âgées, du handicap et de la santé, ont rendu visite aux résidents des maisons de retraite colmariennes lors des fêtes de chaque établissement, afin de partager un moment festif avec celles et ceux qui ne peuvent pas se déplacer : plus de 860 personnes sont concernées.

Cette année, le Maire a fait le choix d'offrir des chèques-cadeaux « les Vitrines de Colmar », utilisables dans plus de 250 enseignes, locales ou nationales, à Colmar et dans son agglomération, afin que les établissements puissent effectuer des achats de leur choix qui serviront à tous les résidents.

Résidence St Gilles

Centre des Personnes Agées (CPA)

Résidence de l'Ange

Notre Dame des Apôtres

Résidence Bartholdi

Centre Départemental de Repos et de soins (CDRS)

Fondation Ostermann

La Communauté des Sœurs de Saint Joseph

Maison du Diaconat (annulée pour cause de Covid)



Les Seniors

LE PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE

En cas de montée des températures et d'alerte canicule entre le 1er juin et le 15 septembre, des agents du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et des bénévoles de la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) se chargent de prendre contact par téléphone avec les personnes inscrites sur le registre afin d'évaluer la situation, rassurer et conseiller. Si un problème est détecté ou si la personne est injoignable, le CCAS est informé et prend toute mesure adaptée à la situation, notamment solliciter l'intervention à domicile des services de secours.

Les personnes fragilisées peuvent s'inscrire auprès du CCAS en complétant le formulaire paru dans le Point Colmarien sur le site de la Ville www.colmar.fr.

Qui est concerné ?

- les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et résidant à domicile
- les personnes adultes handicapées de 18 ans et plus, résidant à leur domicile

Le rôle du CCAS :

- La tenue et la mise à jour du registre
- L'information et la formation des volontaires de la Réserve Citoyenne de Sécurité Civile (RCSC)
- L'organisation du planning d'intervention des volontaires de la RCSC et des agents du CCAS
- Les suites à donner en cas de problème ou d'urgence (contacts avec les partenaires de la santé, visites à domicile, signalements...)

L'amélioration de la prise en charge et du process d'intervention:

- Mise en place d'un questionnaire numérique destiné aux volontaires de la RCSC pour les appels en cas d'alerte. L'information et les détails de l'appel sont donnés en temps réel au CCAS en cas d'urgence pour une personne.
- Création d'un groupe Whatsapp d'alerte en cas de déclenchement permettant une rapidité dans la prise en charge.

Les volontaires de la RCSC ont été formés à l'utilisation de ces outils.

- Mise en place des astreintes : 2 agents du CCAS ont assuré des astreintes en alternance du 1er juin au 15 septembre, remplacés par la Vice-présidente pendant 2 week-ends.

182



PERSONNES INSCRITES SUR LE REGISTRE DU PAU AU 1ER JUIN.

14

PERSONNES IDENTIFIÉES COMME VULNÉRABLES.

12



MEMBRES DE LA RCSC SE SONT PORTÉS VOLONTAIRES POUR CETTE PREMIÈRE ANNÉE DE PARTENARIAT AVEC LE CCAS.

0



DÉCLENCHEMENT DU NIVEAU 3 (ORANGE) DU PLAN VAGUE DE CHALEUR - CANICULE.

Seniors Handicap



L'AIDE SOCIALE À L'HÉBERGEMENT (ASH)

L'aide sociale à l'hébergement pour les personnes âgées : 65 demandes

Les personnes âgées résidant en EHPAD et ne disposant pas de ressources suffisantes peuvent solliciter une aide sociale. Pour les personnes dont le dernier domicile était à Colmar, le CCAS est chargé de l'instruction du dossier, qui est ensuite transmis à la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA) pour décision.

117 obligés alimentaires

Un élément clé de cette procédure est l'évaluation de l'obligation alimentaire. Les enfants des demandeurs, tenus légalement de contribuer aux frais d'hébergement de leurs parents, doivent répondre à une enquête spécifique. Ils sont convoqués au CCAS pour fournir les justificatifs de leurs ressources et de leurs charges, indispensables à la complétude du dossier.

Cependant, de nombreux retards sont constatés : les enfants ne se présentent pas aux rendez-vous, nécessitant des relances fréquentes par téléphone ou courrier. Ces absences et reports retardent l'envoi des dossiers à la CeA. Or, un dossier incomplet est systématiquement rejeté. En cas d'impossibilité d'obtenir les éléments requis, la CeA a le pouvoir de mener des investigations plus poussées, notamment auprès des services fiscaux, voire demander à l'autorité judiciaire de fixer le montant de la dette alimentaire et d'en exiger le versement.

L'aide sociale à l'hébergement pour les personnes en situation de handicap : 29 demandes

A l'inverse, les dossiers d'aide sociale à l'hébergement des personnes en situation de handicap, également instruit par le CCAS, ne posent pas de difficultés majeures, notamment en raison de l'absence d'obligation alimentaire dans ce cadre.



**Seniors
Handicap**

L'AIDE FINANCIÈRE A LA MOBILITÉ

Afin de favoriser l'accès aux transports en commun, le CCAS, en partenariat avec la STUCE, a harmonisé sa politique d'accès aux transports urbains à un tarif avantageux pour les personnes domiciliées à Colmar.

Depuis 2023, une réduction tarifaire est appliquée sans conditions de ressources pour :

- Les personnes âgées de 70 ans et plus
- Les personnes en situation de handicap quel que soit leur âge

En 2024, le CCAS a contribué financièrement au coût de 1 217 abonnements annuels, à hauteur de 123 € par abonnement, ce qui représente un peu plus de 72 % du coût total de l'abonnement, fixé à 170 € par la STUCE. La part à la charge des utilisateurs s'élève à 47 € par abonnement.



987

ABONNEMENTS ANNUELS POUR PERSONNES ÂGÉES

230

ABONNEMENTS ANNUELS POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



149 691 €

COUT GLOBAL

121 401 €

POUR LES PERSONNES AGEES

28 290 €

POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



**Seniors
Handicap**

SANTÉ - HANDICAP

L'année a été marquée par une transition au sein du CCAS de Colmar, avec le départ de la chargée de mission Santé Handicap en poste depuis 2022, remplacée à mi-avril par un nouveau référent. Cette période de changement n'a pas empêché la mise en œuvre et le soutien de plusieurs actions majeures de sensibilisation, de prévention et d'accompagnement autour des questions de santé et de handicap.

Le Bus du Sein Dans le cadre de la campagne Octobre Rose, le CCAS a soutenu l'étape colmarienne du Bus du Sein, le 16 octobre, rue des Clefs. Ce dispositif itinérant a sensibilisé au dépistage du cancer du sein à travers des échanges avec des professionnels de santé et la présence de la Ligue contre le cancer. Les agents de la Ville et de Colmar Agglomération étaient invités à se faire dépister.

Journée mondiale contre la douleur Le CCAS a soutenu financièrement l'association pour la recherche et l'information médicale (ARIM), qui organisait l'événement avec le Comité de lutte contre la douleur des Hôpitaux Civils de Colmar (HCC). Quatre temps forts ont permis de sensibiliser le public à la prise en charge de la douleur, via des conférences, des concerts solidaires et des activités interactives comme un escape game thérapeutique. Médecins, artistes, sociologues et patients ont ainsi croisé leurs regards pour mieux comprendre la douleur chronique, ses effets sur la vie quotidienne et les leviers de résilience.

Soirée Endométriose Le 7 juin, en partenariat avec Endo France, la Ville de Colmar et le CCAS ont soutenu une soirée ciné-débat autour de l'endométriose. La projection du documentaire « Devenir maman, notre combat contre l'endométriose avec Laëtitia Milot » a été suivie d'échanges avec des professionnels de santé, précédés par l'inauguration de 2 bancs jaunes « endopank » devant le CGR.

Ateliers mémoire Deux sessions de 5 ateliers ont été animées par une neuropsychologue à destination des personnes de plus de 60 ans. Ces ateliers mêlaient théorie et exercices pratiques pour comprendre et entretenir sa mémoire au quotidien.

Démarche vers un Contrat Local de Santé - CLS Une première rencontre avec l'ARS Grand Est a été organisée afin de préparer l'entrée de la Ville de Colmar dans un Contrat Local de Santé (CLS) dès 2025. Ce dispositif vise à renforcer la coordination des acteurs locaux de santé pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.



Handicap

LE CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE

En 2024, le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) de Colmar et Agglomération a renforcé ses actions de coordination, de prévention et de sensibilisation autour de la santé mentale en lien étroit avec les acteurs du territoire.

Le CLSM a consolidé son organisation avec l'arrivée d'une seconde coordinatrice (poste financé dans le cadre du projet territorial de santé mentale (PTSM). La présidence reste assurée par Nathalie Prunier, qui travaille sur cette thématique en concertation avec le Chargé de mission santé-handicap du CCAS. Des liens étroits ont été développés avec la CPTS Colmar Agglo afin de renforcer l'interconnaissance des partenaires et améliorer l'orientation en santé mentale.

Identification des besoins du territoire : Un questionnaire diffusé à 233 partenaires a permis de dégager cinq thématiques prioritaires : l'accès aux soins, la santé mentale des jeunes et des femmes, la formation/sensibilisation, et la précarité. Trois axes ont été retenus comme prioritaires : accès aux soins, santé mentale des jeunes, et sensibilisation.

Actions « aller vers »

Un dispositif exemplaire a été pérennisé : les permanences de psychologue dans les quartiers prioritaires, cofinancées par la Ville de Colmar. Cette initiative favorise l'accès précoce aux soins et la prévention.

Semaines d'Information en Santé Mentale (SISM)

Sous le thème « En mouvement pour ma santé mentale », plusieurs événements ont été portés ou soutenus par le CLSM : flashmob à Colmar et colloque départemental à Mulhouse. Ces actions ont permis de sensibiliser professionnels et grand public, malgré une mobilisation encore limitée de ce dernier.

Interconnaissance, partenariats et perspectives

La dynamique partenariale a été consolidée, avec des rencontres régulières (réunions plénières, groupes de travail, visites de services). Des actions futures sont envisagées pour 2025, notamment sur le thème national « Réparons le lien social », mais également « santé mentale grande cause nationale ». L'objectif est d'accentuer les actions de déstigmatisation, « l'aller vers » et la formation croisée avec les personnes concernées.

Le CLSM reste un levier stratégique pour améliorer la santé mentale sur Colmar et son agglomération, en impulsant une dynamique territoriale inclusive et collaborative.



Santé & Séniors

LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE

Le CCAS a noué depuis de nombreuses années des relations durables et de confiance avec les associations relevant du domaine de compétence du CCAS : la solidarité et l'insertion, les personnes âgées, le handicap et la santé. Des rencontres sur site avec la Vice-présidente Madame Nathalie PRUNIER et l'agent en charge de la vie associative ont été organisées tout au long de l'année pour renforcer les liens entre le CCAS et les associations, faire le point sur leurs demandes de subventions et leurs éventuelles difficultés, les soutenir dans la réalisation de leurs projets, ou encore développer de nouveaux partenariats.

Ce lien de proximité favorise les échanges sincères et constructifs.

Le CCAS a renforcé son soutien financier aux associations :

- **32 associations** ont bénéficié d'une subvention de fonctionnement pour un montant total de **568 227 €**
- **10 projets associatifs** ont été financés à hauteur de **32 155 € dans le cadre de l'appel à initiatives 2024-2025**

Soit un soutien financier de **600 382 € en fonctionnement au bénéfice de 36 associations, en hausse de 3,5 % par rapport à 2023**.

10 associations ont bénéficié d'une subvention d'investissement pour contribuer au financement de travaux ou pour l'acquisition d'équipements, pour un montant global de 52 611 €.

Soit un **soutien financier global de 652 993 €** (fonctionnement + investissement).



652 993 €

D ATTRIBUTION



39

ACTEURS
ASSOCIATIFS



Associations

LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE

Les subventions de fonctionnement

- **36 demandes de subventions** ont été réceptionnées au CCAS
- **32 dossiers ont été retenus** et présentés au Conseil d'Administration du CCAS.
- Les demandes de subventions 1ère et 2ème tranches (25 dossiers) ont été examinées par les administrateurs du CCAS lors de 2 Commissions « Subventions ». Ces Commissions permettent aux administrateurs qui le souhaitent d'étudier les dossiers de façon approfondie, de débattre, questionner, échanger sans formalisme afin de faire des propositions au Conseil d'Administration, eu égard aux enjeux et aux services rendus à la population par les associations
- Compte tenu du départ de la Chargée de mission Vie associative, les 3ème et 4ème tranches de subventions ont été présentées et débattues en Conseil d'Administration, sans étude préalable par une Commission spécifique.

Attributions de subventions de fonctionnement 2024 aux associations		
Associations par secteur d'intervention	Intitulé du projet	Attributions 2024
Publics en difficulté		
Insertion sociale et professionnelle		
Association Chrétienne de Coordination, d'Entraide et de Solidarité (ACCES) - chantier d'insertion - <i>Tranche 1</i>	Soutien au fonctionnement de la structure, accueil de personnes très éloignées de l'emploi. Développement d'un accompagnement socioprofessionnel et de la formation en direction des publics fragiles	17 000,00€
Association Contact Plus - <i>Tranche 1</i>	Soutien au fonctionnement des permanences emploi 2 jours et demi par semaine (lundi et mardi journées et jeudi matin)	20 000,00€
Association Manne Emploi - <i>Tranche 1</i>	Participation aux indemnisations de "courte mission" - participation aux charges locatives	8 000,00€

LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE

Attributions de subventions de fonctionnement 2024 aux associations		
Associations par secteur d'intervention	Intitulé du projet	Attributions 2024
Aide matérielle et accompagnement social des ménages		
Association Solidarité Femmes 68 - <i>Tranche 1</i>	Soutien à l'accueil de femmes victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales	4 000,00€
Association SOLINUM	Participation au déploiement de la plateforme de cartographie de l'action sociale <i>Soliguide</i> à Colmar	6 000,00€
Association Ordre de Malte - Groupe local de Colmar - <i>Tranche 1</i>	Soutien aux actions de solidarité "d'aller vers" les publics, du groupe local. Organisation de maraudes sociales et alimentaires hebdomadaires	5 000,00€
Association SOS Amitié Haut Rhin - <i>Tranche 1</i>	Soutien au poste d'écoute de Colmar créé en 2020	1 000,00€
Association La Cimade - Groupe local de Colmar - <i>Tranche 1</i>	Participation au fonctionnement global de la structure : participation aux frais d'utilisation des locaux d'accueil du public aux 3 rue de Prague et 7 avenue de Rome	1 050,00€
Caritas Alsace - Réseau Secours Catholique - <i>Tranche 4</i>	Participation au fonctionnement global des espaces d'accueil : Saint-Vincent, OZANAM et Saint-Martin	20 000,00€
Association Mouvement ATD Quart Monde - Délégation Alsace <i>Tranche 1</i>	Soutien financier au fonctionnement de la Maison Quart Monde à Colmar : lieu d'accueil convivial pour des jeunes (16/30 ans) et des familles en situation de précarité, accueillies régulièrement pour des temps de rencontre, de détente, d'échanges et d'ateliers créatifs	3 500,00€
Association APPONA - <i>Tranche 1</i>	Soutien à l'accompagnement social de proximité des ménages relogés au sein du quartier de l'Espérance et aux interventions individuelles auprès des locataires et actions collectives	12 000,00€
Association Les Restaurants du Coeur 68 - <i>Tranche 1</i>	Participation au fonctionnement global de la structure pour l'action d'aide alimentaire au centre de Colmar	9 000,00€
La Banque Alimentaire du Haut-Rhin - <i>Tranche 1</i>	Soutien à la collecte et la redistribution de denrées à destination de personnes fragilisées	1 500,00€
Gestion d'un vestiaire communautaire - <i>Tranche 1</i>	Soutien financier pour le fonctionnement global du local au 23 rue du Galtz	2 500,00€

Associations

LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE

Attributions de subventions de fonctionnement 2024 aux associations		
Associations par secteur d'intervention	Intitulé du projet	Attributions 2024
Aide matérielle et accompagnement social des ménages		
LA MANNE (distribution alimentaire+épicerie sociale 2025) - <i>Tranche 2</i>	Soutien financier au fonctionnement global de la structure, à l'achat de denrées (alimentaires et de produits petite enfance) et au fonctionnement de l'unique épicerie sociale à Colmar	105 000,00€
ESPOIR - SAHU - <i>Tranche 2</i>	Soutien au fonctionnement du Service d'Accueil et d'Hébergement d'Urgence qui propose : un service d'accueil de jour et d'orientation (SAO), différents modes d'hébergement et un centre d'hébergement d'urgence Victor Schoelcher	176 000,00€
Association Syndicale des Familles monoparentales et Recomposées - projet "vacances solidaires" - <i>Tranche 2</i>	Participation au séjour d'une semaine dans le Jura à destination des familles	5 000,00€
Association Syndicale des Familles monoparentales et Recomposées - projet "marche de Nico" - <i>Tranche 3</i>	Participation au projet de "la Marche pour Nico" se déroulant sur une semaine et reliant Colmar à Métabief. Aide à l'hébergement	500,00€
Association Syndicale des Familles monoparentales et Recomposées - <i>Tranche 2</i>	Participation financière au loyer et aux charges locatives du local	5 000,00€
Association Secours Populaire Français 68 - <i>Tranche 3</i>	Soutien financier à hauteur de 15 000 €, soit 10 000 € pour le fonctionnement de l'antenne colmarienne et 5 000 € au titre de la campagne vacances	15 000,00€
Association Croix Rouge Française - Unité locale de Colmar - <i>Tranche 2</i>	Soutien financier affecté au paiement du loyer du local situé rue de Zimmerbach	9 377,00€
Association Résonance - Etablissement Le Portail - <i>Tranche 1</i>	Soutien financier à : la remise en état des logements et d'achat de produits quotidiens et de petits équipements, l'aide logistique (chantier d'insertion) au déménagement prévu au 74E route de Neuf-Brisach, à l'action collective de sensibilisation aux économies d'énergie	9 000,00€
Association Bretz'Maraude - <i>Tranche 1</i>	Soutien financier au fonctionnement des maraudes	800,00€

Associations

LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE

Attributions de subventions de fonctionnement 2024 aux associations		
Associations par secteur d'intervention	Intitulé du projet	Attributions 2024
Publics vulnérables		
Santé, personnes handicapées, personnes âgées		
APF France handicap - Délégation du Haut-Rhin - <i>Tranche 1</i>	Soutien financier pour la réalisation d'animations pour rompre l'isolement : atelier informatique, atelier chorale, sorties mensuelles, un service d'entraide et un atelier cuisine	3 000,00€
Association Groupe d'Entraide Mutuel GEM - <i>Tranche 1</i>	Soutien financier au fonctionnement global de la structure oeuvrant à l'insertion sociale de son public (situation de handicap, fragilité sociale, trouble psychique)	5 500,00€
APAMAD - <i>Tranche 2</i>	Soutien au fonctionnement de l'accueil de jour Ange pour personnes âgées avec troubles cognitifs	33 000,00€
APAMAD - Projet lycée St-André - <i>Tranche 1</i>	Soutien à l'organisation d'une journée bien-être des aidants	400,00€
APALIB - <i>Tranche 2</i>	Soutien au développement : d'activités de prévention santé, de lutte contre l'isolement, d'une alimentation équilibrée, d'un projet d'appartement pour étudiant et d'un appartement témoin	71 000,00€
Association SEPIA - <i>Tranche 3</i>	Participation au fonctionnement global du Point Accueil Ecoute Jeune (PAEJ) et l'équipe mobile à Colmar (aller vers les jeunes)	7 200,00€
Association Delta Revie <i>Tranche 3</i>	Participation au fonctionnement global de la structure, afin de maintenir à domicile de façon sécurisée les personnes fragilisées par l'âge, le handicap ou l'isolement, par l'intermédiaire de la téléassistance reliée au SAMU 68	3 000,00€
Association "Les Bouchons de l'Espoir" - <i>Tranche 1</i>	Soutien financier au fonctionnement global de l'association	1 200,00€
Association Jusqu'A La Mort Accompagner La Vie "JALMALV" - <i>Tranche 2</i>	Soutien au fonctionnement global de la structure et formations	4 200,00€
ARCAL - <i>Tranche 3</i>	Soutien financier au fonctionnement global de l'Association des Retraités, Culture, Animations et Loisirs de Colmar et Environs	2 000,00€

Associations

LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE

Attributions de subventions de fonctionnement 2024 aux associations		
Associations par secteur d'intervention	Intitulé du projet	Attributions 2024
Publics vulnérables		
Santé, personnes handicapées, personnes âgées		
Entraid'Alsace - <i>Tranche 3</i>	Soutien financier aux actions solidaires menées par l'association	500,00€
ARIM Journée Mondiale de lutte contre la douleur	Participation financière aux journées mondiales de la lutte contre la douleur portées par l'association pour la recherche et l'information médicale (ARIM)	1 000,00€
TOTAL		568 227,00€



Associations

LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE

L'appel à initiatives 2024-2025

Depuis trois ans, le CCAS propose un appel à initiatives qui vise à soutenir un projet, une idée, un atelier, un petit plus... pour favoriser le développement personnel des publics vulnérables et/ou en difficulté, en privilégiant la qualité du moment, le progrès personnel, l'attention à la personne et son inclusion dans la Cité.

Cet appel à initiatives est un outil pour les associations qui permet de mener des actions, avec les usagers, à leur rythme et qui souvent ne trouvent pas de financement pour les réaliser.

En 2024, les administrateurs du CCAS ont proposé aux associations œuvrant auprès des publics en situation de fragilité ou de précarité, un appel à initiatives intitulé « Un effort, c'est bon pour le corps et l'esprit » : amener, encourager, inciter à une activité physique pour améliorer la santé des personnes accueillies.

Le Conseil d'Administration a porté une attention particulière aux projets dans lesquels les publics étaient clairement identifiés, étaient acteurs et bénéficiaires directs de l'action.

L'aide financière était plafonnée à 3 000 € pour chaque projet. Un projet inter-associatif pouvait être déposé avec un financement possible de 3 000 € à 6 000 € maximum.

13 associations ont répondu à cet Appel à initiatives. Après avoir invité et auditionné les porteurs de projets lors du Conseil d'Administration du 4 décembre 2024, les administrateurs ont **approuvé 10 projets pour un montant total de 32 155 €**.



Associations

LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE

Attributions de subventions : Appel à initiatives 2024/2025 - Soutien aux personnes en situation de précarité & développement personnel		
Associations	Intitulé du projet	Montant attribué
Association Adèle de Glaubitz -Institut saint Joseph-	On va tous ramer !!	1 710,00€
Handicap Services Alister	Mieux dans mon corps bien dans ma tête : tous concernés !	3 000,00 €
APF France handicap	Nature en mouvement	3 000,00 €
Association Syndicale des Familles Monoparentales et Recomposées	Un effort c'est bon pour le corps et l'esprit : Se reconnecter à son corps et sa voix	3 000,00 €
Centre d'Accueil et de Rencontre pour Adultes Handicapés (CARAH) - ARSEA	Découverte et pratique des arts du Cirque	4 000,00 €
La Cimade	Ce qui nous unit	4 800,00 €
Le GEM de Colmar (Groupe d'Entraide Mutuelle)	Art & Moi	2 645,00 €
Association Pour les Enfants de Pasteur (APEPa)	Attachement : Créer du lien entre le nouveau-né malade et ses parents	5 000,00 €
Association Régionale Spécialisée d'Action Sociale, d'Education et d'Animation (ARSEA)	Réalisation d'un court-métrage coconstruit	3 000,00 €
La Manne Emploi	Communiquer efficacement vers une insertion sociale et professionnelle	2 000,00 €
TOTAL		32 155,00 €

Associations

LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L’ACTION SOCIALE

Les subventions d’investissement

Le CCAS n'a pas de section d'investissement, mais il procède chaque année au recensement des besoins en investissement (travaux, achat d'équipements) des associations relevant de son champ de compétence pour l'année N+1 afin d'anticiper les moyens financiers nécessaires à la réalisation des projets.

12 demandes de subventions ont été examinées. **11 demandes ont été retenues** et soumises à l'approbation du Conseil Municipal pour l'attribution d'une enveloppe financière de 52 611 €.



Associations

LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE

Attributions de subventions d'investissement 2024 aux associations		
Associations	Intitulé du projet	Montant attribué
TRAVAUX		
ESPOIR	Création de 2 îlots de fraîcheur et aménagement d'une climatisation au CHRS Schoelcher	8 300 €
Adèle de Glaubitz	Travaux lié à la préparation du sol pour l'installation d'une yourte	5 000 €
Secours Populaire Français 68	Travaux des locaux du siège social	20 000 €
ACHATS D'EQUIPEMENTS		
Bretz'Maraude	Acquisition d'une machine à laver et d'un sèche-linge professionnel pour l'espace laverie	1 732 €
Centre Départemental de Repos et de Soins	Acquisition d'un tapis de marche connecté pour son plateau de réadaptation	5 000 €
APPUIS	Achat de 19 literies complètes : cadres métalliques et matelas confection anti-punaises	3 260 €
Adèle de Glaubitz	Achat de mobilier adapté au public pour l'aménagement d'une yourte	3 000 €
Contact Plus	Acquisition de 15 PC portables reconditionnés et garantis	1 804€
Unis Cité - Antenne de Colmar	Acquisition d'un lave-vaisselle et d'une console switch et ses accessoires	560€
ATD Quart Monde	Acquisition de meubles et équipements pour l'aménagement des deux cuisines de la maison Quart Monde	1 781€
Manne Emploi	Acquisition de matériel tout électrique pour l'activité Espaces Verts	2 174€
TOTAL		52 611€

Associations

LA BULLE SOLIDAIRE



La grande braderie d'été, organisée au centre-ville les 19 et 20 juillet par les Vitrines de Colmar, a accueilli pour la première fois une bulle solidaire, place de la Cathédrale, en partenariat avec les associations Espoir, ACCES, Caritas Alsace, le Secours Populaire 68.

A cette occasion, les associations proposaient des articles vintage, de seconde main et/ou recyclés (vêtements, accessoires...), à petits prix, dans une ambiance très conviviale.

Le CCAS a coordonné cet événement et a participé à l'action sur les 2 jours.

Beau succès pour cette 1ère édition. L'événement sera reconduit en 2025.

Associations

LE TRAVAIL EN PARTENARIAT

La participation au CDIF (Conseil Départemental de l'Inclusion Financière) piloté par la Banque de France, qui réunit de nombreux partenaires: DDETSPP, CCAS, CeA, Face Alsace, CRESUS, organismes bancaires, CAF, UDAF, Aléos...

Deux rencontres ont été organisées en mai et novembre:

Elles ont permis de faire le point sur la conjoncture locale et ont été l'occasion d'informer les membres du CDIF sur les mécanismes de détection et de protection de la clientèle financièrement fragile, les micro-crédits et les Points Conseil Budget.

La participation au Forum des étudiants, organisé chaque année en octobre par l'Université de Haute Alsace sur le site du Grillenbreit.

Les rencontres autour d'un projet d'habitat intergénérationnel solidaire avec le groupe SOS Seniors.



Rencontres

LES RENCONTRES

13
Fév.

Formation à l'**instruction des demandes MDPH** dispensée par : Monsieur PILLODS, Chef du Service Accueil et Mesdames BROCARD et BENNACER, référentes accueil de la MDPH.

18
Mars

Présentations CAF :

- Nouvel ACCUEIL CAF de Colmar au 19 Boulevard du Champ de Mars (CPAM).
- L'Agence de Recouvrement et d'Intermédiation des Pensions Alimentaires (ARIPA).

26
Mars

Formation « Assurances : Mode d'emploi » assurée par Monsieur Jonathan OLIVE, responsable du service des particuliers de la Banque de France.

5
Oct.

Présentation de la nouvelle **structure d'accompagnement à la sortie de Colmar (SAS)**, 28 rue d'Agen. Etablissement pénitentiaire, sous la responsabilité du ministère de la Justice.

8
Oct.

Rencontre des **Equipes Mobiles Psychiatrie Précarité Ulysse (EMPP)**, Centre Hospitalier de Rouffach.

Rencontres

LES FONCTIONS SUPPORT

LE SECRÉTARIAT



2

AGENTS

La particularité du secrétariat du CCAS est sa très grande polyvalence. 2 agents à temps plein exercent cette mission, ô combien importante !

L'ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE



C'est la porte d'entrée du CCAS, en complément du pré-accueil.

C'est une mission très chronophage. Le secrétariat répond en moyenne à une quarantaine d'appels téléphoniques par jour, principalement des usagers qui sollicitent un rendez-vous. Il ne s'agit pas d'un simple standard téléphonique, il faut : comprendre la demande, réorienter vers le bon interlocuteur lorsque le CCAS n'est pas compétent, donner les 1ères informations et expliquer les pièces justificatives à fournir, fixer le rendez-vous avec l'agent compétent en fonction de la problématique de la personne et du planning de l'agent concerné, noter les coordonnées de la personne (nom, prénom, adresse et téléphone) et enregistrer le rendez-vous dans le logiciel BL Social, faire le lien avec le ou la collègue lorsqu'il s'agit d'une urgence pour savoir si un rendez-vous peut être proposé plus rapidement et parfois... faire face à des incivilités verbales avec professionnalisme. Cela suppose une forte capacité d'adaptation, des qualités d'écoute et de patience, une bonne connaissance des partenaires et de leurs missions.

LE COURRIER



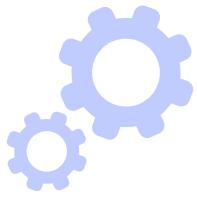
Chaque jour, le service est destinataire d'un grand nombre de courriers en raison de son activité de domiciliation.

Les courriers destinés aux personnes domiciliées au CCAS sont comptabilisés (pour pouvoir renseigner le rapport d'activités destiné aux services de l'Etat), et enregistrés en fonction du numéro de casier de la personne pour pouvoir ensuite être classés au pré-accueil dans les casiers correspondants.



LES FONCTIONS SUPPORT

LES FONCTIONS DIVERSES LIÉES AU BON FONCTIONNEMENT DU SERVICE



Commande de petit matériel, réservations des salles, du matériel informatique pour des réunions (vidéoprojecteur...), des véhicules, gestion des tickets restaurant pour le personnel, des plannings des agents, enregistrement des congés, référent Horoquartz..., et tout ce qui permet au service de bien fonctionner.

L'ENREGISTREMENT ET LA RÉPARTITION DES DEMANDES D'AIDE SOCIALE À L'HÉBERGEMENT



L'enregistrement et la répartition des demandes d'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap (tableaux Excel) .

MAIS AUSSI..

- les demandes de téléassistance : réception, vérification de la complétude du dossier, rédaction des accusés de réception, création du tableau des mandatements et enregistrement dans le logiciel spécifique (DAPAD)
- les inscriptions à la Fête de Noël : tenue du fichier des inscriptions et rédaction des accusés de réception
- la tenue et l'actualisation du fichier dans le cadre du Plan d'Alerte et d'Urgence (volet canicule, crise sanitaire), les accusés de réception à chaque nouvelle inscription
- La tenue du Tome 2 : élaboration des tableaux mensuels des secours attribués hors commission
- Réalisation de travaux bureautiques (prise de note, saisie informatique de documents, mise en forme de documents administratifs divers (notes, courriers, délibérations), traitement des courriels, etc
- Remplacement ponctuel au pré-accueil
- Conseil d'Administration du CCAS – Préparation et envoi des courriers d'invitation et des documents de séance, construction des dossiers de séance, des délibérations et du procès-verbal, planification de la réunion, réservation des salles.
- Pointage des bons alimentaires réceptionnés (en appui à l'assistante de gestion administrative et financière)
- Mandataires suppléantes en l'absence du régisseur titulaire de la régie d'avance du CCAS

LES FONCTIONS SUPPORT

LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DU CCAS



1

AGENT (0.8 ETP)

La particularité de cette mission est qu'elle relève tantôt de l'Etablissement Public CCAS, tantôt de la Ville de Colmar. Cet agent agit donc avec cette **double casquette**.

POUR LE CCAS

- Il établit les propositions budgétaires du CCAS : budget prévisionnel, décisions modificatives, budget supplémentaire, compte administratif... en concertation avec la cheffe de service et les référents des Pôles aide locale, personnes âgées et associations, dans le respect de la lettre de cadrage et en lien avec la Direction des Finances de la Ville.
- Il exécute les décisions budgétaires et contrôle toute la procédure en lien étroit avec le service des Finances de la Ville et le Service de Gestion Comptable de Colmar.
- Il assure toute la gestion comptable du CCAS, en lien avec le service des finances de la Ville et le Service de Gestion Comptable de Colmar.
- Il exerce également les fonctions de régisseur titulaire (secours en espèces, chèques pour les autres secours) et tient à jour les écritures comptables et les tableaux de bord liés à la régie. Il veille à approvisionner régulièrement la régie.
- Il élaboré et alimente les tableaux de bord des activités comptables, ainsi que les statistiques de l'aide locale.
- Et dans le cadre de la commande publique, il élaboré le contrat public et le dossier de consultation du marché de fournitures des denrées alimentaires pour les personnes en difficulté (bons alimentaires), en lien avec le service de la Commande Publique, avant sa publication.
- Il assure ponctuellement le standard téléphonique du CCAS.



LES FONCTIONS SUPPORT

POUR LA VILLE DE COLMAR

- Il **élabore, saisit, exécute et suit le budget** du service municipal Action Sociale et Aînés en fonctionnement et en investissement.
- Il **assure la gestion comptable du service municipal Action Sociale et Aînés**, en collaboration avec le service des Finances de la Ville.
- Il **gère les bâtiments municipaux** relevant du champ de compétence du CCAS : le Pôle d'Entraide sociale qui abrite 4 associations (La Manne, Manne Emploi, le Vestiaire communautaire et le Secours Catholique, M. INTERIM), le bâtiment qui accueille le dispositif Lits Halte Soins Santé de l'association APPUIS, l'IME Pays de Colmar (sites Catherinettes et Artisans), et la salle multi-activités de la rue de l'Espérance, utilisée par la l'Association Mission Evangélique des Tziganes de France « Vie et Lumière » et l'association APPONA 68,
- Il **met à jour les données sur le patrimoine communal** relevant du champ de compétence du CCAS, en lien avec le service des affaires foncières.
- Il **enregistre et suit les crédits** alloués aux **travaux liés aux bâtiments**, après validation par l'autorité hiérarchique. Ces travaux sont définis et gérés par le service de la maintenance, qui établit le programme annuel d'interventions.
- Il **élabore et actualise les documents juridiques** (baux, conventions, règlement intérieur, arrêtés...) relatifs aux bâtiments gérés par le service social.
- Il **révise et recouvre les loyers** auprès des diverses associations occupant les locaux municipaux et établit les titres de recettes relatifs au remboursement des charges.
- Il **gère les moyens techniques et matériels du service** : besoins en équipement, mobilier, matériel, travaux sur le bâtiment CCAS, en lien avec le service Relations Publiques, gestionnaire de nos locaux, et est le contact des entreprises amenées à intervenir au CCAS.



LES FONCTIONS SUPPORT

LA COORDINATION DE L'AIDE SOCIALE ET DE L'AIDE LOCALE



1

AGENT

Un agent à temps plein exerce cette mission. Cette personne encadre **une équipe de 9 personnes** et réalise également les entretiens professionnels.

- Elle **tient à jour le planning de présence des agents** qu'elle encadre afin d'assurer une rotation équitable dans la multitude de tâches qui incombe à cette équipe très polyvalente (pré-accueil, permanence d'accueil social inconditionnel, rendez-vous d'aide, dossiers d'aide légale aux personnes âgées et aux personnes handicapées, ...).
- Elle assure également une **fonction de conseil technique** auprès des agents et une médiation pour venir en appui aux collègues accueillant du public et désamorcer les situations conflictuelles.
- Elle **forme les nouveaux collègues** à la pratique de l'aide locale, aux écrits professionnels et à l'usage du logiciel BL Social.
- Elle **anime la Commission financière** hebdomadaire de l'aide locale sous l'égide de la Vice-Présidente et veille au traitement équitable des situations présentées ainsi qu'au respect de la déontologie.
- Elle **tient toutes les statistiques** du service en matière d'accueil du public, de rendez-vous, du nombre de bénéficiaires d'aides et de secours attribués. Données précieuses qui permettent d'actualiser chaque année le Rapport d'Activité du CCAS, mais également le Rapport sur le développement durable et celui sur l'Egalité Hommes-Femmes présentés en Conseil Municipal.
- Elle **gère et coordonne l'archivage** de tous les dossiers sociaux inactifs à N-2, conformément à la législation.
- Elle **participe à la Commission "situations complexes" du Fonds de Solidarité Logement** .au comité technique pour l'élaboration du PDALHPD, au groupe opérationnel du schéma de la domiciliation, au comité stratégique du SPRULO et au Conseil départemental d'inclusion financière de la Banque de France.
- Elle **pilote le groupe local** chargé de coordonner les acteurs intervenant dans le domaine de l'aide alimentaire à Colmar et représente le CCAS en Commission Départementale.
- Enfin, elle est la **cheville ouvrière du rapprochement avec les services sociaux de la CeA** intervenant sur le territoire colmarien.
- Elle accueille et informe les stagiaires de la Police Municipale dans le cadre de leur stage social.
- Elle **participe en outre à l'élaboration du budget du CCAS** grâce à son analyse fine des données de l'aide locale qu'elle collecte minutieusement.
- Elle contribue à l'organisation logistique de la fête (décoration, préparation).

LES ORIENTATIONS 2025

L'analyse de l'activité du Centre Communal d'Action Sociale en 2024 révèle une organisation agile, résiliente et innovante, qui a su s'adapter à un contexte social et économique en pleine mutation. Plusieurs enseignements majeurs se dégagent de ce bilan et dessinent les contours des orientations pour 2025.

Les enseignements de 2024 :

Un rôle de coordinateur affirmé : Le CCAS a consolidé son positionnement de navigateur et de chef d'orchestre de l'écosystème de solidarité local. Son impact et sa valeur ajoutée dépassent largement son budget propre, grâce à sa capacité à mobiliser des fonds externes et des partenaires associatifs.

L'adaptation à des précarités structurelles : L'année a confirmé la nécessité d'adapter les réponses face à des phénomènes de fond comme la précarité des travailleurs, la crise du logement et de l'énergie, et la fracture numérique. Le CCAS est en première ligne pour en gérer les conséquences sociales.

La validation d'innovations sociales : L'expérimentation d'actions à faible coût mais à fort impact, comme les sorties culturelles pour les bénéficiaires du RSA, la Bulle Solidaire ou les ateliers collectifs pour les Seniors, ont démontré la pertinence de sortir des cadres d'action traditionnels.

L'importance du partenariat: L'engagement du CCAS dans des partenariats solides, tant associatifs qu'institutionnels, permet de garantir la pérennité et l'efficacité des actions.

LES ORIENTATIONS 2025

Les orientations 2025 :

Sur la base de ces constats, l'année 2025 s'annonce dans la continuité et le renforcement des actions menées, avec des défis accentués par le contexte socio-économique, mais aussi dans le développement d'actions novatrices.

Dans le domaine de la solidarité, le CCAS de Colmar renforcera son rôle d'acteur de 1ère ligne dans la lutte contre la précarité et le soutien à la cohésion sociale locale. Ses orientations stratégiques s'articuleront autour de plusieurs axes prioritaires :

- **Renforcer l'accès aux droits et aux aides :**

1. **Améliorer l'accès la médiation administrative** : faciliter les démarches administratives en développant les accueils dédiés.
2. **Améliorer l'accessibilité** : Développer des permanences d'accueil dans les quartiers prioritaires pour se rapprocher des publics précaires afin d'améliorer l'information et l'accompagnement pour que toutes les personnes éligibles puissent bénéficier des dispositifs existants.
3. **Revaloriser le montant des secours** alimentaires pour faire face à la hausse du coût de la vie.

- **Soutenir l'insertion professionnelle :**

1. Favoriser l'orientation vers l'emploi des personnes en capacité de travailler par le biais de la plateforme de l'inclusion
2. Optimiser le dispositif du Secours Emploi pour réengager les personnes vers une activité professionnelle.

- **Collaborer avec les associations :**

1. Renforcer notre impact social grâce aux associations : dans un contexte d'urgence sociale croissante, les associations jouent un rôle essentiel en apportant un soutien direct aux populations les plus vulnérables. En collaborant davantage avec elles, le CCAS renforce sa capacité d'action et contribue à des réponses plus efficaces et durables.

- **Renforcer la prévention des expulsions** en accompagnant les ménages en impayés locatifs dès le 1er signal, notamment par une collaboration accrue avec les bailleurs sociaux

- **Poursuivre les initiatives novatrices** en matière d'accompagnement des bénéficiaires du rSa

LES ORIENTATIONS 2025

En faveur des Seniors :

- Développer une approche globale et multidimensionnelle du “bien vieillir” et des événements grand public, compte tenu du succès rencontré.
- Consolider le partenariat avec les associations pour lutter contre l’isolement, avec les services d’aide à la personne pour favoriser le maintien à domicile et avec les établissements d’accueil de personnes âgées pour fluidifier les parcours de vie.
- Aider les personnes âgées à s’approprier les dispositifs d’aide et d'accès aux droits
- Renforcer l'autonomie dans l'usage du numérique en partenariat avec Orange, la CPAM, les Conseillers numériques de la Ville...
- Développer la cohabitation intergénérationnelle en lien avec le Groupe SOS Seniors

Et des personnes en situation de handicap :

- Soutenir les projets innovants portés par les associations
- Organiser une nouvelle marche inclusive avec les associations oeuvrant dans les champs du handicap et de la perte d'autonomie
- Aider les personnes en situation de handicap à faire face aux frais de compensation restant à leur charge (adaptation du logement, acquisition d'équipements spécifiques) dans le cadre du Fonds de Compensation du Handicap, auquel le CCAS a adhéré fin 2024

LES ORIENTATIONS 2025

Accroître la visibilité des actions santé :

- La Santé mentale, labellisée « grande cause nationale » en 2025, sera un des axes forts que nous développerons dans le cadre du Conseil local de Santé Mentale (CLSM) pour lutter contre la stigmatisation des maladies psychiques et améliorer l'information et la prévention, grâce à une collaboration renforcée entre les acteurs du territoire,
- Renforcer les actions en santé publique notamment sur la thématique du cancer (conférences grand public, labellisation « Ma Ville se Ligue ») et développer des ateliers d'éducation à la santé dans les QPV pour les publics précaires du CCAS.
- S'engager pleinement dans le futur Contrat Local de Santé de Colmar, en cours de constitution.

Développer une stratégie partenariale solide et durable avec le réseau associatif

- Poursuivre les rencontres sur site avec les associations
- Instaurer un dialogue régulier et des échanges constructifs dans un climat de confiance
- Organiser un temps de rencontre avec les associations autour de questionnements liés à la méthodologie et l'instruction des dossiers de demandes de subventions.

Consolider les actions fédératrices

- Reconduire et développer les événements qui créent du lien social et renforcent la visibilité des acteurs associatifs et institutionnels à l'image de la Journée « Bien vieillir », de la journée Nationale de l'Accès au Droit ou de la Bulle Solidaire.

En filigrane de toutes ces orientations, le CCAS de Colmar garde comme cap **la solidarité de proximité**. Il continuera d'être un acteur engagé, à l'écoute des besoins de son territoire, et résolument tourné vers l'avenir pour construire une ville plus juste et plus solidaire.